

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(77^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 14 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE

1. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).**
- Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5053).

CULTURE, COMMUNICATION,
GRANDS TRAVAUX ET BICENTENAIRE

Culture

M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances.

Mme Michèle Barzach, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Mme Françoise de Panafieu,
M.M. Guy Hermier,
Jean-Paul Fuchs,
Jean-Jack Queyranne,
André Santini.

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5072).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

CULTURE, COMMUNICATION, GRANDS TRAVAUX ET BICENTENAIRE CULTURE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, concernant la culture.

La parole est à M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour dix minutes.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des grands travaux, mes chers collègues, le budget de la culture pour 1990 témoigne que la marche en avant reprise en 1989 se poursuit. Nous renouons avec les priorités que, dès le budget de 1982, le Président de la République et son Gouvernement avaient voulu inscrire parmi les toutes premières. La culture en faisait partie. Réjouissons-nous donc, pour autant que les orientations affichées nous paraissent aller dans le bon sens. Pourtant quelques préoccupations méritent d'être évoquées ce matin.

Si les grands travaux se poursuivent, voire se renouvellent, l'année 1990 sera une année charnière. Le reflux des crédits d'investissement a commencé, ce qui permet précisément de consacrer au patrimoine un effort sans précédent. Mais, attention : les crédits de fonctionnement augmentent de 35 p. 100. Je me permets de vous renvoyer au rapport écrit que j'ai présenté qui vous donnera beaucoup plus de chiffres que la relation orale que j'entends faire ce matin ne me le permettra.

Très rapidement, quelques observations en ce qui concerne les grandes opérations.

La grande salle de l'Opéra de la Bastille ainsi que les espaces associés sont désormais opérationnels. Il n'en va pas de même pour la salle modulable ainsi que pour les ateliers de décors et de costumes qui ont pris quelque retard. C'est dû dans une large proportion aux réorientations des années 1986 à 1988. Deux chiffres pour vous montrer l'importance des sommes engagées dans cette opération depuis 1984 : 2,310 milliards de francs d'autorisation de programme et, déjà 2,035 milliards de francs mandatés en crédits de paiement.

La deuxième grande opération, c'est le Louvre. La première tranche qui consistait à refaire les toitures, les façades autour de la cour Carrée, l'aménagement de la cour Napoléon, l'ouverture du passage Richelieu, l'édification et l'ouverture au public de la grande pyramide, est achevée depuis juillet dernier. Là encore, bien sûr, c'est une somme importante puisque au total cette première tranche aura coûté 1,955 milliard de francs.

La seconde tranche a déjà fait l'objet d'autorisation de programme à hauteur de 384 millions de francs. Le redéploiement muséographique que va entraîner sa réalisation va être facilité par le départ à Bercy des services du ministère de l'économie et des finances.

Autre chantier très important : La Villette. Je n'entrerai pas dans le détail, le rapport écrit l'a fait, des différents aménagements entre la cité Ouest, avec le conservatoire national supérieur de musique, et la cité Est, avec son musée et la salle de concert. Au total, 727 millions de francs. Autre lourde dépense, le parc, avec plus d'un milliard de francs. Voilà pour ce que j'allais appeler le « paquet parisien ».

Pour autant, les grandes opérations dans les régions ne sont pas absentes. On pense au Carré d'Art, à Nîmes, au Corum, à Montpellier, au musée d'intérêt national, à Grenoble, de même qu'à l'aide annoncée en faveur des salles de grande capacité - plus de 3 000 places - au bénéfice des plus jeunes spectateurs. Certaines seront installées en province. On pense également aux projets de rénovation des musées de province.

Un autre grand chantier est en préparation, la Bibliothèque de France, annoncée en juillet 1988 par le Président de la République. Elle fait l'objet d'études approfondies par une équipe dirigée par Dominique Jamet. Un architecte, Dominique Perrault, a été désigné. Les travaux devraient normalement s'effectuer de 1992 à 1995.

Cette bibliothèque a déjà une histoire un peu mouvementée... Je ne reviendrai pas sur l'intention initiale de faire de l'année 1945 une césure. Les choses aujourd'hui se sont précisées. Cette bibliothèque va donc s'édifier au bord de la Seine, près de Tolbiac. Elle sera à la fois une bibliothèque d'actualité, d'études et de recherche, mais, surtout, elle sera largement ouverte à l'audiovisuel. Enfin, tous les champs de la connaissance, y compris scientifique, y seront présents et elle animera un réseau national de bibliothèques. En effet, un catalogue des collections nationales faisant le point de ce que possèdent non seulement les bibliothèques parisiennes, mais aussi les grandes bibliothèques de province permettra une meilleure connaissance de notre patrimoine écrit.

Puisque j'évoque le patrimoine, je souligne l'importance que le budget de 1990 va accorder à la sauvegarde de celui-ci. Le temps me manquera - sinon M. le président me rap-

pellerait à l'ordre ! -, mais je tiens à rappeler que les objectifs de la loi de 1986 sont déjà largement dépassés. Des 1 026 millions de francs en autorisations de programme prévu par la loi, nous voici déjà à 1 459 millions. C'est un effort que je me plais à souligner.

Les opérations prévues en faveur des cathédrales et des grands édifices vont se poursuivre de manière satisfaisante. L'on sait les difficultés rencontrées en ce qui concerne les parcs et jardins historiques. L'on sait aussi les difficultés que rencontre le dossier de l'archéologie et l'intérêt extrême que les députés lui portent.

En commission, nombreux ont été les députés qui ont insisté sur l'importance qu'ils entendaient accorder à la question et sur les lourdeurs qu'ils rencontraient du fait de l'insuffisance des moyens des services concernés. Je ne mets pas en doute la bonne volonté des représentants de votre ministère, mais, par exemple, la procédure de sauvetage exige souvent des délais qui se marient mal avec la poursuite des travaux engagés. J'appelle votre attention sur ce point.

M. Michel Crépeau. Très bien !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Je remercie mon collègue Crépeau de cet appui. Sa réaction témoigne bien qu'il s'agit là d'une préoccupation partagée par nombre de mes collègues.

Au-delà de ceux entrant dans le cadre de la loi de programme, des crédits supplémentaires sont prévus. Je n'en dis pas le détail. Je rappelle simplement que trente millions de francs seront consacrés à la restauration du jardin des Tuileries, dont la mise en œuvre sera confiée à l'établissement public du Grand Louvre.

Une mention particulière mérite d'être faite pour l'amélioration de la gestion des crédits. C'est également un point sur lequel le Parlement avait insisté. Observons, pour nous en féliciter, que ce souhait d'une meilleure consommation et surtout d'une plus grande rapidité dans la délégation des crédits a été exaucée. Les directions régionales y accordaient une grande importance. Bref, nous avons gagné un bon trimestre.

On sait les efforts qu'a déployés la Caisse nationale des monuments historiques et des sites pour la mise en valeur du potentiel insuffisamment exploité. Je pense à Chambord, mais aussi à Pierrefonds, au Haut-Koenigsbourg, à la Conciergerie, à Tarascon et Saint-Denis, grands lieux de l'histoire, mais aussi de notre architecture, qui méritent bien évidemment les soins dont on les entoure.

Un mot, enfin, à propos de la réforme du statut du corps des conservateurs. Ceux-ci l'attendaient depuis longtemps. Leur satisfaction est évidente d'avoir vu leur position revalorisée. Ce nouveau statut, je le rappelle, a trait aux conservateurs des musées, mais aussi à ceux des Archives de France, de l'inventaire général des fouilles archéologiques, mais encore aux conservateurs du ministère de la défense, du ministère des affaires étrangères et l'inspection des monuments historiques.

S'agissant du patrimoine écrit et documentaire, j'ai évoqué tout à l'heure le projet de la Bibliothèque de France. La Bibliothèque Nationale, quant à elle, va bénéficier de la création de dix emplois. Tout en me félicitant que les « secousses » qui ont agité cette institution en 1987 soient désormais du passé, je veux insister sur la lourdeur que représente la gestion de personnels recrutés par le ministère de l'éducation nationale, et relevant donc de lui, pour des emplois inscrits au budget de la culture. Cette double commande rend parfois difficile la solution de certains conflits. L'effectif théorique de la Bibliothèque Nationale est de 1 244 personnes, mais il y a une centaine d'emplois vacants. Pour des acquisitions étrangères - importantes : 44 000 volumes par an - les crédits sont souvent insuffisants ; et les conservateurs travaillent sur catalogue faute de personnel à l'étranger.

Les bibliothèques centrales de prêt intéressent beaucoup les parlementaires qui sont souvent élus locaux. L'année 1990 sera celle où le Gouvernement devra tenir ses engagements de doter chaque département de l'une d'elles. Cela signifie que bon nombre d'opérations vont devoir être engagées. En 1982, je le rappelle, il n'existait que 16 B.C.P. Evidemment il a fallu, depuis, « pousser les feux ».

Observons aussi l'aide notable de l'Etat aux bibliothèques municipales : elle va passer de 10 millions de francs cette année à 15 millions de francs en 1990. En 1979, elle atteignait moins d'un million de francs ; c'est dire l'effort qui a été poursuivi. Il faut nous en féliciter.

En ce qui concerne les archives, je souligne simplement que la troisième unité du centre d'archives contemporaines de Fontainebleau va être lancée et que le centre des archives du monde du travail de Roubaix sera achevé en 1991. Il faut également s'en féliciter.

S'agissant des musées, je rappelle que les musées nationaux - hors Louvre et Orsay, j'y insiste - disposeront d'une enveloppe de 71 millions de francs. Orsay, à lui seul, en représente autant et le Louvre absorbe 160 millions de francs. Pour les mêmes musées nationaux, les crédits d'équipement s'élèvent à 97 millions, ce qui correspond à un effort singulier.

Si la dotation de fonctionnement du musée du Louvre a augmenté dans des proportions notables ; l'explication en est simple : il faut prendre en compte l'accroissement considérable des espaces, à la suite de l'aménagement de la première tranche du Grand Louvre, mais on relève également une modification très sensible dans l'animation de ce grand musée. En effet, la programmation artistique y est devenue une priorité absolue ; un effort de formation a été entrepris, des stages sont organisés à l'intention des enseignants, le Louvre est devenu producteur de films sur l'art et organisateur de concerts. Il s'agit d'un effort d'animation que je me plais à souligner.

Après le patrimoine, je traiterai de la culture vivante, des spectacles, car l'accroissement des crédits qui y sont consacrés est peut-être encore plus remarquable.

Chacun sait que, pour des raisons structurelles, la culture vivante est en crise depuis longtemps. Les coûts sont élevés, de plus en plus élevés pour certaines prestations. Dans ce domaine, et cela vaut pour le théâtre comme pour le cinéma et l'audiovisuel, on se plaint d'un déficit en matière de création.

Or, si les créateurs sont souvent mal traités, les réalisateurs sont généralement convenablement rémunérés et certains acteurs sont surpayés. Il y a, de toute évidence, une recherche systématique du vedettariat, qui correspond d'ailleurs à une demande du public, mais qui déséquilibre complètement la structure financière d'une œuvre culturelle. Nous ne devons pas être étonnés le jour où il n'y aura plus de créateurs, si ces derniers ne peuvent pas vivre de leurs créations. Or c'est trop souvent ce que nous observons.

Les coûts s'élèvent donc, le marché est trop étroit et les structures financières sont souvent fragiles dans ce domaine. Vous connaissez les chiffres relatifs à la fréquentation : alors que, selon les enquêtes de l'époque, 12 p. 100 des Françaises et des Français de plus de quinze ans allaient au théâtre une fois par an en 1973, en 1987 ils n'étaient plus que 7 p. 100 seulement. Pour le cinéma, le nombre des spectateurs est passé de 435 millions en 1957 à 122 millions désormais, même si le cinéma français a plutôt mieux résisté que ses voisins européens, sans doute grâce aux mesures financières mises en place pour aider tant les films que les salles.

En ce qui concerne les aides au théâtre, je rappelle, pour souligner l'effort accompli, que les crédits des centres dramatiques nationaux ont été portés de 82 millions de francs en 1981 à 161 millions en 1982, alors que ceux des compagnies dramatiques indépendantes passaient de 27 à 75 millions de francs dans le même temps. M. le ministre nous a d'ailleurs annoncé une nouvelle charte pour le théâtre qui trouve d'ores et déjà sa traduction dans le budget pour 1990 puisque celui-ci prévoit 98 millions de mesures nouvelles sur un total de 758 millions.

La subvention à la musique augmente de 15 p. 100 et va atteindre 361 millions de francs, mais sans y compter les 496 millions de francs destinés à l'Opéra de Paris et la quinzaine de millions alloués à la salle Favart. En ce domaine, l'extrême exigence de qualité du public, qui voudrait que les spectacles lui offrent les mêmes prestations que les disques qu'il peut acheter, entraîne, bien évidemment, des coûts élevés dans la production des spectacles musicaux. Au printemps prochain, deux productions seront présentées à l'Opéra Bastille. Elles permettront de vérifier la très bonne qualité de sa grande salle.

Je tiens également à évoquer les efforts accomplis en faveur de ce que l'on peut appeler la politique culturelle au quotidien en matière de musique. Cela est vrai pour le rock ou les variétés ; cela vaut également pour la musique populaire et votre rapporteur, mes chers collègues, s'en félicite.

Pour la danse, une augmentation des crédits de 26 p. 100, le renforcement des centres chorégraphiques, l'aide à la diffusion en régions, l'aide aux festivals, le projet de maisons de la danse sont les éléments qui me paraissent caractériser ce secteur.

En matière de cinéma, les 200 millions de francs de mesures nouvelles inscrites l'an dernier sont reconduits, ce qui permet d'atteindre un total de crédits de 378 millions. Ainsi que je viens de l'évoquer, cela concerne tant l'aide aux films, singulièrement aux films de langue française, et l'aide à la production de films importants - avec la mise en œuvre d'une aide plus sélective - que l'aide aux salles, notamment aux petites salles ; c'est là que la relation avec les collectivités locales prend toute sa signification.

Je cite également, parce que cela me paraît important, le rapport de M. Brault qui permettra au C.N.C. d'étudier de plus près le dossier toujours délicat de la transparence et de la qualité du marché dont devraient bénéficier les exploitants indépendants qui sont évidemment plus fragiles.

La balance commerciale de notre cinéma et, plus généralement, de nos productions audiovisuelles continue d'être considérablement déséquilibrée, vous le savez.

Quant au compte de soutien à l'industrie cinématographique, il sera augmenté de 42 millions de francs pour atteindre le montant considérable de 1 460 millions, dont 832 millions pour le cinéma.

On ne peut pas parler de culture vivante sans évoquer les enseignements artistiques. A cet égard, le projet de budget pour 1990 comprend 75 millions de mesures nouvelles sur un total de 520 millions. L'enseignement musical qui est, évidemment la partie la plus importante de ces enseignements artistiques représente 225 millions.

J'ai observé l'intention du ministre de mieux sensibiliser les publics scolaires aux disciplines artistiques, d'encourager les pratiques culturelles, dans le cadre de relations contractuelles avec les collectivités locales. On parle souvent de danse ou de musique à l'école. Tout cela est bel et bon, mais je mets en garde le Gouvernement quant à la tendance qui consisterait à vouloir, au nom de la contractualisation avec les collectivités locales, leur faire payer un peu trop systématiquement ce qui continue, à nos yeux, d'être du ressort de l'Etat. Je pense, en particulier, à l'enseignement musical qui devrait être pris en charge, dès lors qu'il est dispensé à l'école, par l'Etat. Les collectivités locales ne refusent certes pas de partager l'effort, mais chacun comprendra qu'elles ne puissent pas aller aussi loin qu'il le faudrait. Il conviendra que l'Etat consente, dans ce domaine, des efforts accrus.

Voilà en ce qui concerne les spectacles vivants, mais je tiens, tout en observant que l'ensemble de ces mesures bénéficiera assez largement à la province, à souligner que, pour autant, le déséquilibre structurel entre Paris et la province demeure préoccupant en dépit des efforts de rééquilibrage entrepris.

L'an dernier, le ministère nous avait promis de s'en préoccuper de près, mais le rapport Seibel qui s'est appuyé sur les budgets exécutés de 1986, 1987 et 1988 a mis en évidence ce que nous pressentions, c'est-à-dire que le rapport des dépenses culturelles de l'Etat est d'un tiers pour la province et de deux tiers pour Paris.

Nous ne saurions nous satisfaire d'une telle situation, même si elle s'explique par le coût de fonctionnement des grands équipements, et malgré, je le répète, les efforts que nous relevons dans ce budget en faveur des grandes opérations de région et des moyens déconcentrés pour les directions régionales. Ainsi, l'augmentation pour les grandes opérations de région atteint 40 p. 100 en autorisations de programme et, surtout, 63 p. 100 en crédits de paiement ; nous y sommes évidemment sensibles. De même l'accroissement de plus de 100 p. 100 des crédits pour les musées classés et contrôlés - ils sont portés de 93 à 185 millions - bénéficiera d'abord à la province.

Tous ces efforts vont dans le bon sens, mais ils sont de toute évidence insuffisants pour remédier au fond à ces déséquilibres structurels. Alors comment faire ? Il conviendrait

probablement, monsieur le ministre, de mieux gérer une ressource humaine que l'on peut d'ailleurs enrichir sur le terrain, car nous sommes convaincus que des réserves de bonne volonté voire d'enthousiasme existent et demeurent mobilisables.

Il faut également que la formation tienne mieux compte des changements intervenus dans le recrutement de certains agents ; je pense en particulier à tout ce qui touche aux musées. L'enrichissement des tâches, possible grâce aux changements intervenus dans la formation et dans l'origine des personnes recrutées, est probablement de nature à entraîner des mutations dans les fonctions et je permets une meilleure prise en compte des tâches d'animation.

Par ailleurs il est indispensable de moderniser certains statuts. Il faut stimuler l'esprit d'entreprise qui doit être la marque des grands établissements, sans pour autant porter atteinte aux principes du service public. Et puis, il faut renforcer le réseau sur le terrain. Monsieur le ministre, nous sommes frappés par l'insuffisance relative, par rapport à d'autres grandes administrations, de fonctionnaires culturels capables d'être à l'écoute des besoins des élus, de les susciter, de les bousculer un peu, car cela me paraît indispensable.

Cultiver les alliances me paraît être le second moyen, monsieur le ministre, de remédier à ce déséquilibre structurel. Si la plupart des régions de province consentent des efforts, notamment au travers des contrats de plan, pour aider au développement culturel, ce n'est pas le cas de toutes. Parmi elles il en est une qui, de toute évidence, ne fait pas l'effort qu'elle devrait, c'est l'Ile-de-France.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est vrai !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Il ressort des résultats que vous avez publiés que deux régions ont un même niveau d'intervention dans le cadre du contrat de plan : l'Ile-de-France et le Limousin. Je ne doute pas que nos amis du Limousin accomplissent des efforts. En revanche, je ne suis pas sûr que les Parisiens fassent ce qu'ils devraient. Certes, ces derniers ne sont pas les seuls à fréquenter les grands établissements dont j'ai parlé, mais ils en profitent largement et l'on comprendrait mal que le provincial paie davantage que le Parisien, compte tenu des services offerts, en matière culturelle, à l'un et à l'autre.

Je vais conclure, monsieur le président - car j'ai conscience d'avoir dépassé mon temps de parole - en utilisant, pour exprimer ma conviction en matière de politique culturelle, une métaphore que m'inspirent mes côtes bretonnes d'où j'arrive ce matin. D'ailleurs les grands théâtres font penser aux grands navires avec leurs machineries et leurs grands volumes.

M. Robert Poujade. Et avec la houle !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Sans doute !

Je crois donc que la politique culturelle exige des navires capables, comme l'on dit, de naviguer au ras des cailloux, mais aussi d'affronter la haute mer. Il faut, en effet, mettre en évidence la relation entre la culture et le développement local. Ainsi que chacun a pu le constater, il est désormais évident, en matière de délocalisation industrielle, que l'absence ou la présence de vie culturelle est un élément pris en considération par les investisseurs, car l'animation culturelle est un moyen de lutter contre la désertification et pour l'aménagement du territoire.

Je veux également exprimer ma conviction que la culture sera pour beaucoup dans la place que nous occuperons sur la scène internationale. Pour cela, nos grandes unités sont incontestablement nécessaires, malgré leur pesanteur, malgré leur alourdissement excessif que nous devons éviter.

J'ai avancé une hypothèse qui fera peut-être bouger un peu dans les chaumières des conservateurs. Il faudrait savoir si le Louvre a simplement une fonction d'archivage ou si l'on souhaite, comme cela semble être le cas, qu'il soit acquéreur dynamique d'œuvres contemporaines. Doit-il conserver dans ses soutes des œuvres dont l'intérêt artistique n'est pas ou n'est plus évident et que l'on ne pourra montrer qu'à la condition de doubler ou tripler les surfaces existantes ? Il faudrait alors être un marathonien bien entraîné pour visiter le Louvre. La question de l'autorisation donnée à nos musées nationaux de vendre éventuellement certaines œuvres qui ne présenteraient plus un intérêt majeur, ce qui leur permettrait

de disposer de moyens supplémentaires pour acheter des œuvres d'art contemporaines, mérite pour le moins d'être étudiée.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas ne pas être inquiets, s'agissant de l'audiovisuel, même s'il relève au moins autant du budget de la communication, devant la perspective que certains décrivent, de programmes audiovisuels américains sur des téléviseurs japonais. Cette perspective ne saurait nous laisser indifférents.

Enfin, je suis convaincu que la politique culturelle rejoint plus fondamentalement notre ambition civilisatrice. En intervenant sur le budget de l'Europe, j'ai évoqué Fernand Braudel, selon lequel la meilleure manière de parler de l'Europe, c'est de parler de sa culture et de sa civilisation. Aujourd'hui l'Europe nous interpelle. En réalité la démocratisation de la culture est très étroitement liée à la démocratie tout court. Nous rejoignons là un objectif avancé de notre engagement politique. Je sais que telle est aussi votre ambition, monsieur le ministre.

La commission des finances y a été certainement sensible, puisqu'elle a décidé d'adopter votre budget. Je ne doute pas que l'Assemblée, au terme d'un raisonnement identique, émettra le même vote et qu'elle adoptera les crédits du budget de la culture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur, je ne m'offenserais pas si l'on m'accusait de trop aimer la culture sinon son budget, mais je dois faire observer à nos collègues que l'Assemblée, qui est également appelée à discuter aujourd'hui du budget des postes, des télécommunications et de l'espace après celui de la culture paiera, cette nuit, nos débordements culturels de ce matin. (*Sourires.*)

La parole est à Mme Michèle Barzach, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui prendra son temps.

Mme Michèle Barzach, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, le budget que vous nous soumettez à notre approbation aujourd'hui n'est pas - je pense que vous partagerez ce point de vue - qu'une simple énumération des moyens, ni un long catalogue de dépenses et d'interventions.

Comment oublier, en effet, singulièrement en cette année 1989 où nous célébrons le trentième anniversaire de la création par le général de Gaulle et André Malraux du ministère de la culture, qu'une politique culturelle est bien plus que cela ? N'est-elle pas avant tout l'expression des valeurs et des principes qui fondent une nation autant qu'un message de confiance et de foi en l'avenir ?

Vous conviendrez donc avec moi que, même si, en franchissant le cap symbolique des 10 milliards de francs, le budget du ministère de la culture de 1990 connaît une croissance notablement supérieure à celle du budget de l'Etat, une augmentation des crédits ne saurait à elle seule constituer une politique.

Si je suis de ceux qui se réjouissent de voir ainsi renforcés les moyens que l'Etat consacre à la culture, je suis aussi de ceux qui constatent que ce renforcement se situe dans un contexte général d'accroissement de la dépense publique et que, par là même, il justifie un examen attentif de la politique culturelle dont il est la traduction.

Je souhaiterais donc présenter quelques observations.

La première concerne la place croissante des grandes institutions dans l'action du ministère de la culture, qui impose une réflexion approfondie sur leurs modalités de fonctionnement.

La charge d'investissements des grands travaux parisiens est primordiale dans le budget pour 1990, avec, notamment, les 300 millions d'autorisations de programme prévus pour le lancement de la nouvelle Bibliothèque de France, les 533 millions prévus pour la poursuite de l'opération Grand Louvre ou encore les 104 millions prévus pour la deuxième phase des travaux d'aménagement du parc de La Villette.

Mais surtout le budget pour 1990 révèle clairement les effets de la politique des grands travaux sur le budget de fonctionnement du ministère. L'exemple le plus frappant est bien sûr donné par l'Opéra de Paris - ou plutôt les opéras de Paris - dont le coût total dépassera les 500 millions de francs en 1990 et qui absorbera, à lui seul, plus de la moitié des

mesures nouvelles dont bénéficiera la direction de la musique en 1990. Je pourrais citer également le musée du Louvre, la Cité de la musique ou encore les premiers crédits de préfiguration de la Bibliothèque de France.

Au total, les subventions aux établissements publics culturels représenteront presque 20 p. 100 du budget total du ministère. C'est dire le poids de ces grands établissements de référence.

Il est clair que les grandes institutions contribuent largement au prestige et à la renommée internationale de notre pays. Et il n'entre pas dans mes intentions de critiquer le principe même de la construction de grands édifices culturels, ces lieux où, pour reprendre la magnifique formule qu'André Malraux appliquait aux maisons de la culture, « les gens se rencontrent pour rencontrer ce qu'il y a de meilleur en eux ». Toutefois, je me demande si, en lançant ces différents projets, les gouvernements successifs auxquels vous avez appartenu, monsieur le ministre, ont suffisamment réfléchi aux missions et aux finalités de ces grands établissements. Je suis frappée, par exemple, des incertitudes et des interrogations actuelles concernant la vocation, la programmation et les modalités de fonctionnement des différentes salles de l'Opéra de Paris quand l'Etat leur consacre, chaque année, des sommes croissantes. Il est permis alors de s'interroger sur l'opportunité d'arrêter des projets architecturaux avant même que ne soient définies les missions de ces prestigieux établissements.

Sur ce point, M. Biasini a exposé en commission que la réalisation de la future Bibliothèque de France sera d'autant plus aisée qu'elle reposera sur un dialogue permanent et fructueux entre le maître de l'ouvrage, les futurs utilisateurs et l'architecte. Nous en acceptons l'augure, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous souhaitons que tout soit fait pour que le projet qui a été choisi corresponde bien aux missions qui seront finalement assignées à l'institution.

Deuxième commentaire, souvent abordé par notre commission : le coût de construction, puis les coûts de fonctionnement des grands établissements issus des grands travaux risquent de déséquilibrer profondément les interventions du ministère au détriment des régions.

Certes, ce projet de budget pour 1990 s'efforce de corriger ce mouvement et l'on note avec satisfaction les crédits prévus pour les grandes opérations culturelles dans les régions ou encore dans les grands musées de province. De plus, il est loin d'être anormal que Paris, capitale internationale, concentre les grandes institutions culturelles nationales de référence et donc une part significative des crédits de l'Etat. Mais il y a là une question de fond qui soulève en fait - j'y reviendrai - le problème plus général de la décentralisation culturelle, d'autant que les informations fournies par votre ministère, à l'issue des travaux conduits par M. Seibel, confirment une forte inertie de la dépense culturelle en région parisienne liée précisément au coût de fonctionnement croissant des grands équipements.

Dernier commentaire sur ces grandes institutions : il est essentiel d'entreprendre et de poursuivre un profond travail de modernisation de leurs méthodes de gestion et de leurs conditions de travail.

Une meilleure articulation entre différents organismes - je pense, par exemple, à la direction des musées de France, au musée du Louvre et à la Réunion des musées nationaux - doit également être recherchée et le statut d'établissement public, là où il n'existe pas déjà, me semble devoir être préféré à la gestion en régie directe.

Vous nous avez expliqué, monsieur le ministre, les raisons qui, à votre sens, militent en faveur du maintien du statut actuel de certains établissements, notamment parce que les coûts de fonctionnement seraient moins élevés en régie directe qu'en établissement public. Je m'étonne quelque peu de ce « conservatisme ». Il va de soi, en effet, dans mon esprit, que décentralisation de la gestion ne saurait en aucun cas être synonyme de laxisme ou de gabegie. Il s'agit bien au contraire de mieux responsabiliser les dirigeants.

Au demeurant, je pense - et je sais que M. Biasini partagera ce point de vue - que les subventions de l'Etat ne doivent pas être la source quasi unique de financement de ces institutions, mais devenir de réelles subventions d'équilibre, liées à la réalisation d'objectifs précis. Dans ce but, j'ai proposé à la commission des affaires culturelles une observation qu'elle a adoptée, demandant que, afin de dynamiser les grandes institutions culturelles et de favoriser la souplesse de

leur gestion, de véritables contrats d'objectifs pluriannuels régissent désormais les relations entre ces établissements et l'Etat.

Deuxième observation après les « grandes institutions » : la répartition des interventions du ministère soulève la question des priorités et des critères d'intervention de l'Etat dans le secteur culturel.

La progression des crédits du ministère, qui nous est proposée, doit en effet, à mon sens, nous conduire à veiller à ce que les missions essentielles de l'Etat soient bien prises en compte et à s'assurer que les critères d'intervention envisagés limitent les risques de dispersion et de gaspillage des deniers publics.

J'évoquerai en premier lieu les enseignements artistiques, qui ne relèvent pas uniquement, monsieur le ministre, de votre ministère, loin s'en faut. La part qu'y prend l'éducation nationale est déterminante. Pourtant, alors même que l'éducation est « la première priorité nationale », les enseignements artistiques continuent à faire figure de parents pauvres.

Cette situation est inadmissible, car il est permis de regretter que, depuis l'adoption de la loi sur le développement des enseignements artistiques proposés par le gouvernement de Jacques Chirac, le Gouvernement ne se soit pas attaché à développer des initiatives nouvelles dans ce secteur.

Certes, votre ministère a prévu des mesures nouvelles pour l'enseignement musical ou théâtral, par exemple, mais elles portent essentiellement, vous l'avez reconnu en commission, sur les formations de haut niveau et sur les institutions les plus spécialisées. Il faudrait prioritairement favoriser la formation artistique du plus grand nombre. Par ailleurs, ces mesures nouvelles n'ont aucun rapport, par leur montant, avec les moyens dégagés, par exemple, pour les grandes institutions dont nous parlions. A lui seul, l'Opéra absorbera plus de mesures nouvelles que tout le secteur des enseignements artistiques relevant de votre compétence.

La commission des affaires culturelles a ainsi, à mon initiative, adopté une observation demandant que l'effort consenti en faveur des enseignements artistiques soit amplifié et qu'un regain de dynamisme soit donné au haut comité des enseignements artistiques que vous coprésédez avec le ministre de l'éducation nationale et qui devrait être l'élément de coordination par excellence d'une politique dynamique en faveur des enseignements artistiques. Il y a là, monsieur le ministre, un enjeu décisif, vous en conviendrez, celui de l'égalité des jeunes Français devant le savoir et devant la culture.

La connaissance du patrimoine, notamment du patrimoine monumental, apparaît également comme l'un des moyens essentiels d'accès à la culture. Sa mise en valeur et son « exploitation » s'avèrent d'autant plus fondamentales qu'elles présentent un incontestable effet économique.

J'ai noté les efforts prévus dans le budget de 1990 en faveur du patrimoine. C'est la juste reconnaissance de la légitimité de la priorité au patrimoine et de l'opportunité de la loi de programme sur le patrimoine, initiée par le gouvernement de Jacques Chirac et par François Léotard. Mais je souhaite appeler votre attention sur trois points.

Premier point : il est impératif que le ministère adapte ses méthodes pour que les crédits ouverts dans le secteur patrimonial aient des taux de consommation plus satisfaisants que ceux actuellement observés, car on ne peut tolérer des reports importants d'une année sur l'autre.

Deuxième point : la mise en valeur du patrimoine impose que soit recherchée une meilleure protection de secteurs trop souvent délaissés. Je pense notamment au patrimoine rural.

Je souhaite que vous puissiez trouver en 1990 des réponses concrètes à cette légitime préoccupation.

Dernier point : une politique du patrimoine ne doit pas être exclusivement appréciée au niveau national mais trouver sa place dans un ensemble plus vaste impliquant l'ensemble des pays européens dont les patrimoines ont une dimension commune. J'ai la conviction qu'un classement européen, comme il existe au niveau des Nations unies une convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et national, aurait le mérite d'affirmer l'identité culturelle européenne et de sensibiliser les Européens à l'impératif de sauvegarde de leurs richesses communes. Je forme le vœu que la France puisse prendre une initiative dans ce domaine, même

si la culture ne fait pas en tant que telle partie des compétences communautaires. J'espère, monsieur le ministre, que vous y serez attentif.

Permettez-moi enfin de terminer sur le patrimoine pour souhaiter que le regroupement de la direction de l'architecture et de la direction du patrimoine soit considéré par le Gouvernement. Il me semble en effet que ce regroupement permettrait, à un moment où la protection des sites et des monuments se fond dans une préoccupation plus générale de protection de notre environnement, d'améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat dans un secteur auquel nos compatriotes portent un attachement tout particulier.

Dernier aspect dans la répartition des interventions du ministère : le soutien à la création constitue, au même titre que le patrimoine ou les enseignements artistiques, un élément essentiel de toute politique culturelle. Sur ce point, le projet de budget qui nous est proposé comporte certes une augmentation, mais il pose directement, monsieur le ministre, la question des critères d'intervention qui seront les vôtres car il est permis de craindre, et c'est mon devoir de l'évoquer, que la tentation de la dispersion ne soit également forte.

Vous nous avez indiqué en commission votre volonté de vigilance et de fermeté face à l'accumulation des déficits que vous avez qualifiés vous-même « d'intolérables » dans les entreprises culturelles, notamment dans le secteur théâtral. Nous prenons acte de cette volonté et formons le souhait que l'année qui vient soit l'occasion de progrès significatifs sur ce point.

Troisième observation enfin : la décentralisation et la construction de l'Europe méritent aujourd'hui une attention particulière. Dans le domaine de la décentralisation, beaucoup de chemin reste encore à parcourir. Au moment où les communes, les départements et les régions multiplient les initiatives en faveur de la culture, l'heure est sûrement venue de mettre en place un nouveau partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. Certes l'Etat a la capacité d'initier et de lancer des projets décisifs. Toutefois, de plus en plus, il ne saurait s'imposer comme l'arbitre du « beau et du bien », mais plutôt venir soutenir et appuyer les initiatives multiples, souvent originales, qui naissent dans les régions.

Je crois donc essentiel que la décentralisation devienne une priorité à part entière pour le ministère.

De la même façon, la construction de l'Europe exigera imagination, volonté et ténacité sur le terrain culturel.

Des initiatives ont déjà été prises ces dernières années dans ce sens, que ce soit dans le domaine du cinéma ou dans celui de l'audiovisuel - je pense notamment à la S.E.P.T. Mais il est clair que la mise en place d'une Europe de la culture exigera l'harmonisation de nombreuses règles juridiques et fiscales tout en respectant certaines particularités nationales.

J'avais, dans cet esprit, proposé à la commission d'adopter une observation demandant que l'harmonisation des normes, imposée par la construction européenne, tienne compte de la spécificité des biens et des produits culturels. Je regrette de ne pas avoir été suivie, et je m'en étonne, car s'il est bien un domaine dans lequel nous devons tous faire bloc, au-delà des contingences politiques, c'est bien celui-là.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans ce rapport pour avis, j'ai avant tout souhaité examiner quelques questions de fond auxquelles, à mon sens, l'Etat est aujourd'hui confronté dans le secteur culturel, contribuant ainsi au débat.

La culture me semble être un domaine privilégié pour l'expression des valeurs de liberté et de tolérance, mais également un domaine privilégié pour le débat et l'échange des idées.

Je regrette que le budget de 1990, alors même qu'il est marqué par une progression importante de ses moyens, ne soit pas l'occasion d'un recentrage clair des interventions de l'Etat autour de ses grandes missions ni de la mise en place de réformes de fond. Je pense aux rapports de l'Etat avec les institutions qui en dépendent, mais aussi à la décentralisation culturelle qui mérite aujourd'hui un nouveau souffle.

M. Robert Poujade. Très bien !

Mme Michèle Barzach, rapporteur pour avis. Sur ce point, je crois que d'une certaine façon ce budget est peut-être celui des occasions manquées.

Je regrette, en effet, que, privilégiant l'accroissement de la dépense publique, le Gouvernement ne se soit pas davantage attaché aux allègements fiscaux ou au développement du mécénat. La vitalité culturelle dans notre pays exige - c'est une donnée historique - une présence significative de l'Etat, bien sûr. Mais elle exige aussi la multiplication d'autres intervenants, qu'ils soient publics, je pense aux collectivités locales, ou qu'ils soient privés, je pense aux entreprises. Là non plus, je n'ai pas trouvé dans ce budget les initiatives nouvelles que pouvait laisser espérer une augmentation significative des moyens.

Dans ce contexte, je n'ai pu que proposer le rejet des crédits de la culture à la commission des affaires culturelles, qui ne m'a pas suivie puisqu'elle a émis un avis favorable à leur adoption. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Michel Crépeau. Heureusement !

M. Charles Metzinger. Elle est sensée !

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de la culture pour 1990 dépasse pour la première fois la barre des 10 milliards de francs.

M. Charles Metzinger. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. Ce franchissement constitue un pur symbole. Nul doute pourtant qu'il sera abondamment exploité pour démontrer, par sa seule vertu, qu'il s'agit d'un bon budget.

M. André Santini. Oh oui !

Mme Françoise de Panafieu. Chacun, certes, souhaite que la culture soit considérée par l'Etat comme une priorité et que, à ce titre, les moyens qui lui sont affectés augmentent davantage que le reste de la dépense publique. Mais, au-delà de cette constatation purement arithmétique, l'analyse du budget qui nous est proposé fait apparaître la persistance de graves défauts.

Que la culture soit une priorité, oui. Que la culture n'ait plus de priorités, non.

M. Jean Giovannelli. Ça ne veut rien dire !

Mme Françoise de Panafieu. Je serai donc amenée à faire trois grandes critiques.

D'abord, l'ambition du gigantisme continue de marquer la politique du ministère, et derrière celui-ci, celle du Président de la République.

M. André Santini. Hélas !

Mme Françoise de Panafieu. On ne peut manquer d'être frappé par le poids budgétaire considérable que représentent les grandes institutions et les grands travaux. On ne peut d'ailleurs que remarquer - M. Josselin l'a fait dans son rapport - que la charge d'investissement des grands travaux parisiens diminue légèrement, d'environ 1 p. 100. Il n'en reste pas moins qu'avec près d'un milliard - 937 millions exactement - de francs d'autorisations de programme nouvelles, la Bibliothèque de France, le Grand Louvre et le parc de La Villette se tailleront, un fois de plus la part du lion.

M. Jean Giovannelli. La représentante de Paris contre les grands travaux ! C'est un comble ! Mais qui en profite ?

Mme Françoise de Panafieu. Encore celle-ci eût-elle été plus importante si la ville de Paris n'avait pas offert gratuitement à l'Etat les quelque cent hectares de terrain nécessaires à l'implantation de la future Bibliothèque de France dans la capitale.

M. Jean Giovannelli. Encore heureux !

Mme Françoise de Panafieu. Je trouve que le parti socialiste pourrait peut-être, là, applaudir. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. André Santini. Très bien !

M. Jean Giovannelli. C'est quand même normal que la ville ait offert le terrain ! Ça se fait partout !

Mme Françoise de Panafieu. Mais surtout, le budget pour 1990 révèle très clairement les premières conséquences de la politique de grands travaux sur le budget de fonctionnement du ministère.

Ainsi, près de 600 millions - 580 exactement - seront consacrés aux seuls opéras de Paris, alors que l'Opéra de la Bastille n'offrira pendant de long mois qu'un simulacre de programme, que le palais Garnier est ébranlé par les querelles de sérail et que la salle Favart paraît abandonnée à elle-même !

M. André Santini. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. A eux deux, le Grand Louvre et les opéras de Paris absorberont environ 10 p. 100 des crédits du ministère.

M. Robert Poujade. C'est beaucoup !

Mme Françoise de Panafieu. Les seuls opéras de Paris absorberont, en 1990, plus de la moitié des mesures nouvelles de la direction de la musique pour 1990. Le rapporteur de la commission des affaires culturelles, Mme Barzach, le rappelait, il n'y a pas plus de cinq minutes. (*Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean Proveux. Si nous n'avions rien fait, c'eût été bien mieux !

Mme Françoise de Panafieu. Cette politique dispendieuse est d'autant plus critiquable que la réflexion sur le fonctionnement et même sur la vocation de ces grandes institutions n'est pas, loin s'en faut, à la hauteur des moyens sans cesse accrus qu'elles absorbent.

Deux exemples sont à cet égard particulièrement frappants.

Les péripéties des opéras ne peuvent plus malheureusement amuser personne ; mais la confusion actuelle ne doit pas être réduite à des querelles de stars, elle est le fruit de la démarche qui consiste à lancer le navire sans savoir qui le dirigera et où il doit aller.

M. Jean Giovannelli. Entre 1986 et 1988, ça n'a pas été triste !

M. Charles Metzinger. Vos responsabilités ne sont pas minces !

Mme Françoise de Panafieu. En doublant les institutions existantes, fait-on à ce stade beaucoup plus que doubler les difficultés actuelles ?

On aurait pu croire que la leçon de la Bastille serait entendue. Hélas ! il n'en est rien, et l'affaire de la Bibliothèque de France, si l'on n'y prend garde, pourrait prendre une tournure similaire. Ici, encore, les ambitions monumentales ont précédé la définition du contenu, et la volonté présidentielle impose un tel rythme au projet que celui-ci va tôt ou tard buter sur les divergences que l'on n'aura pas pris le temps d'éclaircir au départ.

Il est encore temps de mettre à plat le dossier d'une telle institution, de définir pour elle comme pour les autres des règles de fonctionnement claires et modernes sans se caler sur des échéances artificielles qui nuisent à la sérénité et parfois même à la dignité du débat.

M. Robert Poujade. C'est la sagesse !

M. André Santini. Il faut prendre la Bastille !

Mme Françoise de Panafieu. C'est à la lumière de ces considérations, monsieur le rapporteur spécial, et je me permets de m'adresser plus particulièrement à vous, qu'il faut aborder le problème de la parité Paris-province dont vous avez parlé ici même à cette tribune et devant la commission des finances. (*Murmures sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jack Queyranne. Et c'est un élu de Paris qui parle !

Mme Françoise de Panafieu. Il convient en effet de comparer ce qui est comparable. Une très grande partie du déséquilibre entre la capitale et les régions est tout simplement due à la part prise à la fois par les dépenses d'investis-

sement des grands travaux et par les coûts de fonctionnement de ces grandes institutions. Vous l'avez d'ailleurs vous-même remarqué.

Ces grandes institutions se trouvent actuellement à Paris. Il ne faut donc pas mélanger les crédits d'intervention qui sont destinés à aider les activités de telle ou telle association culturelle parisienne avec les crédits de construction ou de fonctionnement des grands temples de la culture qui, nous le savons bien, sont ouverts à tous et ont une majorité de visiteurs non parisiens, ce dont nous nous félicitons d'ailleurs.

Il serait pour le moins étonnant, monsieur le rapporteur, que la ville de Paris doive, aux termes de l'observation de la commission des finances, accomplir un effort qui serait d'autant plus important que la politique des grands travaux serait ambitieuse, puisque c'est elle qui creuse l'écart entre Paris et la province !

Un de nos collègues socialistes a d'ailleurs pris la parole sur ce sujet devant la commission des affaires culturelles.

En réalité, il est temps que l'Etat fasse de la décentralisation culturelle une véritable priorité...

M. Jean Giovannelli. Vous ne savez pas de quoi vous parlez ! Vous n'êtes jamais allée voir sur place !

Mme Françoise de Panafieu. ... et que le ministère cesse d'être « l'arbitre du beau » pour venir appuyer et relayer les initiatives des régions. A cet égard, un considérable effort de déconcentration des crédits du ministère au niveau des directions régionales des affaires culturelles doit aujourd'hui, et dans la perspective de l'Europe de 1992, être impérativement entrepris.

M. Edouard Landrain. C'est indispensable !

Mme Françoise de Panafieu. Ma deuxième critique fondamentale à l'encontre de ce projet de budget porte sur la dispersion des interventions du ministère, qui continue d'être frappante. Sans doute pourrait-on dire, monsieur le ministre, faisant votre diagnostic porté par votre prédécesseur sur les insuffisances de l'action menée entre 1981 et 1986, que vous vous efforcez de rectifier le tir. En plus des mesures destinées à rééquilibrer les interventions en faveur de la province, mais qui restent bien timorées, on doit reconnaître enfin un effort indéniable en faveur du patrimoine. La légitimité de la loi de programmation sur le patrimoine, présentée certes par M. Chirac et par M. Léotard, s'en trouve confortée.

M. André Santini. Eh oui !

M. Jean Giovannelli. Il n'y avait pas un sou derrière !

M. Jean Auroux. A propos, où est-il Léotard ?

Mme Françoise de Panafieu. De même, les enseignements artistiques, dans la ligne de la loi de 1987, reçoivent des moyens supplémentaires.

Il reste que cet effort voulu par le gouvernement de Jacques Chirac est plus que concurrencé par d'autres priorités. Il n'est que de mesurer l'accroissement des subventions - 543 millions de francs, soit une progression deux fois plus rapide que la moyenne des dépenses de fonctionnement du ministère - pour se convaincre que la vraie priorité du budget est là.

Cette très forte augmentation tous azimuts, pourrait-on dire, n'est, hélas ! pas exempte de démagogie. Une fois de plus, la tentation du saupoudrage, politiquement payante à court terme, a été la plus forte.

M. André Santini. Eh oui !

M. Charles Metzinger. Je croyais que tout allait à Paris !

Mme Françoise de Panafieu. L'Etat qui, sous l'impulsion du gouvernement de Jacques Chirac s'était efforcé courageusement de se recentrer sur ses missions fondamentales, sur ses missions essentielles...

M. André Santini. Très bien !

M. Jean Proveaux. Evidemment, il n'avait pas d'argent !

M. Jean Giovannelli. Il n'avait pas le choix !

Mme Françoise de Panafieu. ... se disperse à nouveau. Je ne passerai pas ici en revue l'ensemble des secteurs qui sont peu ou prou concernés : théâtre et musique, danse, cinéma, etc.

M. Jean Giovannelli. Vous n'avez pas encore découvert que c'est varié, la culture !

Mme Françoise de Panafieu. Prenons l'exemple du théâtre, monsieur le ministre : je l'ai pris sciemment, je sais qu'il vous est cher. Chacun sait que le nombre de compagnies professionnelles aidées par l'Etat est supérieur à 400 ; c'est déjà excessif. Et pourtant, elles bénéficieront de 78 millions de mesures nouvelles, contre 3,4 seulement à la Comédie-Française.

M. Jean Giovannelli. Vous devriez être contente !

Mme Françoise de Panafieu. Pour la musique, les 31 millions de mesures nouvelles sont à comparer à la progression de 25 millions seulement des aides accordées aux écoles de musique et aux conservatoires nationaux de région qui intéressent toutes les villes françaises.

M. Robert Poujada. O combien !

Mme Françoise de Panafieu. Enfin, pas moins de 60 millions sont prévus pour des « opérations d'intérêt national » dans le secteur de l'environnement culturel, sans que l'on veuille bien préciser à la représentation nationale les critères d'utilisation de cette « cassette ».

Troisième et dernière grande critique : ce budget, qui privilégie essentiellement l'accroissement des dépenses de l'Etat, traduit à ce titre une absence d'imagination et une limitation de ses horizons inquiétantes.

M. Jean Giovannelli. Vous, en tout cas, vous n'avez pas beaucoup d'imagination !

Mme Françoise de Panafieu. L'Europe tout d'abord est singulièrement peu présente, notre rapporteur l'a rappelé. Le projet de théâtre de l'Europe qui s'étend au détriment de la Comédie-Française et dont les contours restent bien flous, les mesures prises en faveur du cinéma dans la ligne du plan de François Léotard, constituent l'essentiel dans ce domaine. Pour le reste, on cherche en vain les idées neuves. On est loin de la véritable politique culturelle européenne dont il est de bon ton de dire qu'elle sera l'âme de l'Europe de demain.

M. Jean Giovannelli. C'est scandaleux !

Mme Françoise de Panafieu. Etait-il pourtant inconcevable de prendre l'initiative, par exemple, d'une protection du patrimoine au niveau européen, ou encore d'une meilleure collaboration entre les institutions culturelles européennes, passant notamment par la circulation accrue des spectacles ?

M. Robert Poujada. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. Certes, si l'augmentation des dépenses de l'Etat pouvait tenir lieu de politique culturelle, le projet de budget qui nous est soumis serait fort honorable. Malheureusement, il traduit aussi la propension du ministère à multiplier la manne des subventions sans vision claire des objectifs. Il s'agit de faire plaisir à tout le monde, pour éviter d'avoir à définir les vraies priorités, voire pour masquer certaines incohérences.

Un exemple me paraît, à cet égard, particulièrement révélateur, c'est celui du cinéma. Depuis quelques années, le nombre de films français se maintient à un niveau relativement élevé, mais la fréquentation du public s'est, on l'a constaté, effondrée jusqu'en 1988. 95 p. 100 des films produits chaque année dans notre pays ne restent que quelques jours à l'écran.

Le ministère, dans ce contexte, accroît la dotation consacrée aux avances sur recettes et crée un fonds spécial pour les projets ambitieux, dont la sélection, en dernière instance, supposera toujours l'accord de l'Etat. Soit dit en passant, le rêve d'une création dirigée depuis la Rue de Valois a la vie dure. Cet effort permettra-t-il de faire en sorte que, comme vous le souhaitez, monsieur le ministre, plus une salle ne ferme ? Un tel mot d'ordre, chacun le sait, est illusoire si les mécanismes, notamment de montage financier, continuent de privilégier les films conçus pour la télévision. Or, que fait le Gouvernement en regroupant Antenne 2 et F.R. 3 sinon renforcer structurellement cette tendance ?

Dans un tel contexte, l'augmentation des crédits budgétaires aura été décidée en pure perte, quand elle n'aura pas été détournée de sa finalité en incitant des partenaires étrangers à nous proposer des coproductions motivées princi-

palement par cette nouvelle manne, financée par le contribuable français. Et ce n'est là, naturellement, qu'un exemple des effets pervers que peut avoir l'accroissement des moyens lorsque la vision politique est insuffisante. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est pourquoi mon groupe, tout en prenant acte des points positifs de ce projet et des éléments de continuité avec les orientations dégagées entre 1986 et 1988 (*Exclamations sur les mêmes bancs*), ne peut approuver ce budget...

M. Jean Auroux. Quelle surprise !

Mme Françoise de Panafieu. ...qui veut laisser croire qu'une augmentation des moyens peut tenir lieu de politique culturelle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Charles Metzinger. Vous, vous n'avez ni moyens ni vision culturelle !

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, je veux avant toute chose vous dire - c'est la conviction du groupe communiste - que votre budget n'est pas à la hauteur des enjeux et que, en définitive, il marque plus de renoncements qu'il n'annonce d'ambitions.

Certes, avec 10,5 milliards de francs, les crédits de la culture pour 1990 connaissent une augmentation sensible, supérieure à celle du budget de l'Etat, mais cette progression s'est nettement ralentie puisqu'elle n'est plus que de 7,7 p. 100 contre 12,5 p. 100 l'an dernier, un ralentissement d'autant plus préoccupant que le poids des grands travaux et du patrimoine monumental - l'essentiel des autorisations de programme - continue de provoquer des déséquilibres gravement préjudiciables à la culture vivante, aux moyens attribués au théâtre, aux arts plastiques, à la danse, au cinéma, à l'édition, à la musique comme à la chanson, aux conventions contractées entre l'Etat et les collectivités locales.

En un mot, c'est tout ce qui conditionne l'emploi et la vie des artistes qui est affecté comme tout ce qui touche à l'irrigation de la vie culturelle, nationale et régionale, au soutien de la création, à ce mouvement de la décentralisation culturelle auquel nous sommes profondément attachés parce qu'il s'agit d'une dimension essentielle de l'originalité française.

Vous le savez, nous n'opposons nullement les grands projets culturels ou le patrimoine, les musées, les monuments historiques et leur entretien à la culture vivante, à la création sous toutes ses formes. Nous savons, au contraire, ce qu'apportent la connaissance et l'assimilation de l'héritage culturel et artistique, nous voulons même en faire le bien commun de tout notre peuple. Encore faut-il que cet effort s'inscrive dans la perspective d'un réel essor des crédits consacrés à la culture vivante.

Ce n'est pas le cas et c'est grave de conséquences car cela met en cause les moyens dont disposent notre pays, ses artistes, son peuple pour enrichir cet héritage qui n'est héritage que parce qu'il n'a cessé de se créer au présent.

D'une manière plus générale, monsieur le ministre, c'est l'ensemble de votre politique culturelle qui ne va pas dans le bon sens.

Nous ne sommes pas les seuls à le dire, l'inquiétude, le mécontentement et même la colère sont vifs dans tous les milieux artistiques, comme en témoigne la montée, ces derniers mois, du mouvement des Etats généraux de la culture qu'anime Jack Ralite.

Cela tient tout d'abord aux conséquences sur la vie culturelle et artistique de la politique d'ensemble de votre gouvernement. Les choix d'austérité, de chômage, de précarité, de soumission de toute la vie culturelle à la loi du profit, de sacrifice de notre identité nationale à la perspective du marché unique européen de 1992, tout à la fois renforcent les inégalités, la ségrégation culturelle et compromettent l'essor de la création et de la culture. C'est particulièrement vrai de ces deux grands vecteurs culturels de masse que sont l'école et la télévision.

D'un côté, l'échec scolaire massif entrave la possibilité pour des millions de jeunes d'être des partenaires actifs de la vie culturelle, de l'autre, la déréglementation de notre système audiovisuel, dont vous portez la responsabilité historique, son pilotage par l'argent roi, la course aux capitaux

publicitaires, la concurrence entre les chaînes, ont provoqué, comme l'a montré mon ami Georges Hage dans le débat sur ce budget, un véritable désastre culturel.

A ce propos, les deux décrets sur lesquels le C.S.A. vient de rendre un avis ne sont pas faits pour nous rassurer. Celui sur la production aura pour résultat de rendre obligatoire un système de commandes à des producteurs dits indépendants, autrement dit privés, ce qui ne peut qu'affaiblir encore la Société française de production qui est un des outils de production audiovisuelle les plus performants d'Europe.

Quant au décret concernant les obligations de diffusion d'œuvres françaises et européennes aux heures de grande écoute, il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que le P.-D.G. de T.F.1 le mette en cause au nom de la position prise par votre gouvernement sur la directive européenne « Télévision sans frontières ».

Vous avez expliqué ici même dans cette assemblée, je vous ai entendu le dire ainsi que Mme Tasca, que l'on pouvait accepter une directive peu contraignante à Bruxelles parce que la législation nationale maintiendrait les exigences de production et de diffusion. Et voici qu'au nom de cette position d'abandon que vous avez prise, on vous somme désormais d'aligner la législation nationale sur la loi européenne. Quelle duplicité !

Tout cela, monsieur le ministre, qui s'est accéléré à une vitesse effrayante sous nos yeux, a des conséquences d'une incalculable gravité pour la création, l'avenir de notre culture, l'identité culturelle même de notre pays et sa capacité d'entretenir des coopérations fructueuses avec toutes les autres cultures d'Europe et du monde. Or, loin de contrecarrer cette évolution désastreuse, votre politique culturelle l'accompagne, l'accentue. J'en prendrai deux exemples.

Le premier concerne la manière dont vous entendez régler le sort des maisons de la culture. Ce débat n'est pas nouveau pour qui se souvient des critiques qui fusaient dans les années soixante-dix, tant de votre côté que de celui de la droite, contre ce qu'il était convenu d'appeler alors les « cathédrales de béton ». Or voilà qu'un journaliste rapporte que vous auriez déclaré à leur propos : « Certaines choses peuvent mourir ».

Et déjà à La Rochelle, à Rennes, après Firminy, on passe aux actes : fermetures, dépôts de bilan, licenciements avec en perspective la municipalisation. Nous refusons tout net cette régression.

M. Michel Crépeau. Ce n'est pas une régression !

M. Guy Hermier. C'est une régression, et je vais vous expliquer pourquoi, monsieur Crépeau, puisque vous êtes directement concerné.

La mission de ces établissements est pluridisciplinaire. Ils doivent être du même pas des lieux de création et de diffusion, aussi bien pour le théâtre et la poésie que pour la chanson et la musique, le cinéma et la danse. Mais aucun n'a vraiment les moyens d'une telle ambition. Beaucoup sont de ce fait de bonnes salles de spectacle dont l'activité principale est le théâtre. Or le public du théâtre a, selon une statistique de vos propres services, diminué de moitié en vingt ans.

C'est à ces deux questions, le public et l'augmentation radicale des financements, qu'il faut s'atteler si l'on est animé par la volonté de voir se multiplier les lieux de création et de diffusion sur l'ensemble du territoire.

Reconquérir le public lorsqu'il a déserté une maison de la culture en déployant un effort nouveau en direction des milieux populaires, des jeunes, suppose une volonté et un engagement des directions et des conseils d'administration, des élus, des associations mais, toute l'expérience le confirme, la meilleure volonté et le plus grand talent ne sauraient suffire sans un effort financier, notamment de l'Etat, à la hauteur des besoins.

M. Jean Giovannelli. C'est trop facile !

M. Guy Hermier. Même lorsque les théâtres ou les maisons de la culture, vous le savez fort bien, n'ont pas de problèmes de fréquentation, ils sont confrontés à des déficits structurels.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous vous demandons de ne pas accepter la municipalisation de la maison de la culture de La Rochelle. Son déficit doit être certes résorbé mais la structure et la fonction de cette maison

de la culture doivent être maintenues, comme le demandent les usagers et les personnels. Ce qui est vrai pour cette maison de la culture l'est pour les autres, pour le théâtre public, pour ces écoles de musique qui doivent pouvoir appliquer un tarif différentiel selon le revenu des usagers, sous peine de voir notre réseau national de création et de diffusion dramatique, fruit de décennies de luttes convergentes des artistes, des créateurs, des professionnels, des publics, des syndicats et des associations, voler en éclats. C'est l'exigence que nous formulons.

Mon second exemple concerne la question de l'investissement culturel dans un grand pays de culture comme la France et me ramène une fois encore à votre budget.

Qui ne se souvient ici des luttes menées dans la plus large unité pour que la part du budget de la culture représente 1 p. 100 du budget de l'Etat ? Ce combat a réussi, petit à petit, à modifier la conception des pouvoirs publics à l'égard des financements de la culture. De la « cassette des menus plaisirs » qu'aimait à moquer Jean Vilar en parlant des Beaux-Arts de l'époque aux 10,5 milliards de francs de 1990, on est en réalité passé, en pourcentage du budget de l'Etat, de 0,41 p. 100 en 1957 à 0,5 p. 100 en 1976 pour atteindre un peu plus de 0,8 p. 100 ; nous n'en sommes toujours pas au modeste 1 p. 100. Pendant ce temps, les enjeux de culture sont devenus de véritables enjeux de civilisation.

Michel auzelle, examinant l'action internationale de votre ministère, constate que la domination dans l'audiovisuel des Américains et des Japonais pose « à terme un problème de vie et de mort pour nos cultures, de vie et de mort pour nos libertés ». On ne saurait mieux dire !

Quant au Président de la République, il a expliqué en ouvrant les Assises européennes de l'audiovisuel : « On a besoin aujourd'hui de 125 000 heures annuelles et on n'en produit pas plus de 20 000. » Si telle est la situation - et elle est ainsi - alors il faut mettre en œuvre des moyens qui soient véritablement susceptibles de relever de tels défis. Nous pouvons d'autant mieux le faire ici, en France, que nous disposons encore de capacités de production de fictions et d'un potentiel cinématographique important. Ou nous le laissons dépérir, par exemple en dotant le cinéma d'une subvention trop faible, ou alors la collectivité nationale décide de maintenir un cinéma français et elle y met le prix.

On pourrait dire la même chose pour la fiction audiovisuelle ou pour la création dans sa diversité, sans laquelle la culture d'une nation cesse d'être vivante.

Votre budget, monsieur le ministre, malgré sa progression réelle, est loin de répondre à cette urgence et de porter une telle ambition. C'est la raison pour laquelle le groupe communiste ne peut approuver votre politique culturelle ni voter le budget qui l'exprime.

Dans la mesure où le vote des crédits de la culture est, cette année, à la différence de l'an dernier, séparé de celui des crédits de la communication contre lesquels nous nous sommes résolument prononcés pour les raisons qu'a exposées mon ami Georges Hage, le groupe communiste s'abstiendra sur votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de la culture progresse de 7,6 p. 100, après la progression de 12,9 p. 100 enregistrée en 1989, confirment par là même la place de la culture au rang des priorités gouvernementales. Il dépasse pour la première fois les 10 milliards de francs.

Je ne peux que me féliciter de cette progression, en ajoutant que si le rôle de l'Etat est déterminant, le budget de la culture ne représente toutefois qu'un quart des dépenses en faveur de la culture si l'on tient compte des dépenses effectuées, en particulier, par les collectivités territoriales.

Je développerai pour ma part trois aspects de la politique culturelle et ajouterai trois remarques.

D'abord, le patrimoine.

Monsieur le ministre, vous développez votre effort en faveur de la sauvegarde du patrimoine. Les autorisations de programme liées à l'application de la loi de programme progressent de 12 p. 100 et s'élèvent à 1 113 millions de francs, alors que la loi ne prévoyait qu'une somme de 1 026 millions en 1990. Permettez au rapporteur de cette loi de s'en réjouir.

Je voudrais toutefois ajouter quelques remarques.

En premier lieu, le coût estimé des besoins urgents, déterminés en fonction des paramètres mesurant l'état physique des édifices et leur vitesse de dégradation, est de 1,7 milliard de francs par an. L'effort doit donc encore être accru. Nous avons trop longtemps négligé l'entretien de notre patrimoine.

En deuxième lieu, notre patrimoine est évidemment un atout culturel qu'il importe de mieux faire connaître, de mieux faire aimer par ceux qui l'ont reçu en héritage.

En troisième lieu, notre patrimoine est un atout économique, puisqu'il emploie 20 000 personnes et que l'on a calculé que le rapport entre les recettes directes ou indirectes liées au patrimoine et les dépenses consenties pour le conserver étaient en moyenne de six à huit pour les recettes contre un pour les dépenses.

En quatrième lieu, il est nécessaire de trouver des solutions pour sauver nombre de monuments d'intérêt local situés en zone rurale, aujourd'hui en situation préoccupante et qui méritent une attention particulière sans justifier des mesures de classement ou d'inscription.

Enfin, la procédure qui permet d'entreprendre les travaux sur les monuments historiques est d'une complexité et d'une lenteur excessives auxquelles il conviendrait de porter remède.

Le deuxième aspect de la politique culturelle que je souhaite aborder est l'enseignement artistique.

Chaque enfant doit avoir droit à l'éducation artistique. Chaque enfant doit avoir la possibilité de jouer d'un instrument. Nous en sommes encore très loin, malgré des initiatives intéressantes dans le domaine de la musique, par exemple la création de centres polyphoniques, l'attribution de 8 millions de francs pour la formation de musiciens intervenant dans les écoles et de 3 millions, même, pour les initiatives dans les crèches et les écoles maternelles.

Mais, dans l'éducation nationale, trop d'éducateurs ne sont pas encore convaincus que les arts font partie intégrante de la formation des jeunes et que, sans formation du goût et de la sensibilité, il n'y a pas de réelle formation de l'homme.

Dans l'enseignement primaire, la formation des instituteurs dans ce domaine reste insuffisante. Dans le premier cycle, 12 p. 100 des heures théoriques de musique ne sont pas assurées. Dans le second cycle, l'enseignement de la musique n'est pas obligatoire et il est peu suivi. Dans le technique, la musique est peu enseignée. On doit ajouter que les horaires des professeurs, regroupés généralement en fin de journée, et le nombre très élevé d'élèves par professeur ne permettent pas un travail convenable.

Quant au ministère de la culture, ses efforts se concentrent sur les institutions les plus spécialisées - je citerai l'exemple du Conservatoire national de Lyon ou de la Cité de la musique à Paris. Mais, monsieur le ministre, à la base - d'autres intervenants l'ont dit avant moi - l'effort des collectivités locales pour faire face à des demandes de plus en plus pressantes et de plus en plus nombreuses atteint ses limites. De nombreux enfants n'ont pas accès actuellement aux écoles de musique, car l'Etat ne donne que 10 p. 100, alors que vous aviez annoncé en 1981 que votre objectif était de parvenir à 25 p. 100, des 8 000 francs que coûte en moyenne aux municipalités un élève des conservatoires nationaux de région ou des écoles nationales de musique.

Dans ce domaine, celui de l'éducation artistique à la base, le Gouvernement devrait avoir des objectifs plus ambitieux.

Troisième aspect de votre politique culturelle que je souhaite évoquer : la répartition des dépenses entre la province et Paris.

L'étude du groupe de travail présidé par M. Seibel, inspecteur général de l'I.N.S.E.E., montre que tout ce qui a été dit depuis de nombreuses années par les gouvernements successifs sur l'équilibre des dépenses entre Paris et la province, en réponse à l'inquiétude des parlementaires, ne correspond pas à la réalité, sans doute parce qu'il n'existait pas d'étude objective.

Le poids des dépenses pour Paris reste important. Selon cette étude, en 1988 - je précise que le travail a été fait sur budget exécuté - les dépenses pour Paris représentaient 53,69 p. 100 du budget, celles pour l'Ile-de-France, 10,26 p. 100, et celles pour la province 35,96 p. 100. Ces dépenses étant traduites en francs par habitant, les chiffres sont éloquentes, ou étonnants : 2 395 francs par habitant à Paris, 78 francs en province et 95 francs en Ile-de-France.

Ce sont des faits. Il ne s'agit pas de polémiquer, d'accuser l'un ou l'autre des gouvernements successifs, car il s'agit d'un déséquilibre ancien. Je pense même, monsieur le ministre, qu'il vous serait difficile de transformer rapidement la situation, car le poids des grands équipements pèse, et la « montée en puissance » des frais de fonctionnement n'est pas achevée.

Pourtant, il faut renverser la vapeur. Le budget de 1990 ne le fait que très peu. J'ai même été étonné de voir, à la suite de votre conférence de presse, certains journaux titrer : « Un budget plus favorable aux régions qu'à Paris. »

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Eh oui !

M. Jean-Paul Fuchs. Je ne peux, dans les quelques minutes de mon intervention, donner qu'un seul exemple. Je prendrai celui de l'art lyrique.

D'après les services de votre ministère, les opéras de Paris toucheront, en 1990, 579 millions de francs pour leur fonctionnement.

A ce sujet, les péripéties de l'organisation ou des réorganisations de l'opéra de la Bastille, qui coûtent des sommes considérables aux contribuables, les incertitudes concernant la programmation, la formation du ou des orchestres me laissent stupéfait. Je souhaiterais que les responsables viennent s'expliquer devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale.

Pour l'ensemble des opéras de province, sont prévus 79,5 millions de francs - à rapprocher des 579 millions de francs prévus pour les opéras de Paris. Et encore espérons-nous que le ministère des finances ne prélèvera pas, comme il l'a fait l'année dernière, 14 millions de francs sur cette somme déjà insuffisante pour abonder d'autres budgets !

Même si l'on ajoute à ce crédit les 22 millions de francs pour les associations lyriques, les festivals lyriques et le théâtre musical, la proportion reste de six pour Paris contre un pour les opéras de province.

Lorsqu'on voit qu'en Italie, la Scala n'obtient qu'un cinquième des subventions de l'Etat, qu'en Allemagne, les douze opéras ont chacun des budgets importants, on se pose le problème de la décentralisation culturelle d'une façon générale, et dans ce domaine en particulier.

J'ai annoncé trois remarques. La première porte sur le mécénat. Vous le relancez, et je vous en félicite.

Le volume des dépenses effectuées par les entreprises ne se situe qu'autour de 450 millions de francs en 1989. Il progresse, mais reste encore relativement faible, car notre pays n'a pas une tradition de mécénat et les règles juridiques ont été longtemps inadaptées à son développement.

Il faut changer les mentalités françaises, car les citoyens ont pris l'habitude d'abdiquer leurs responsabilités en se déchargeant sur l'Etat qui, disposant d'importants moyens, renforce son rôle direct ou sa tutelle sur de nombreuses institutions.

Ma deuxième remarque concerne l'Europe de la culture, à laquelle nous sommes très attachés.

Jean Monnet disait déjà « L'Europe sera culturelle ou ne se fera pas ». Combien avait-il raison ! L'économie ne peut transcender les séparatismes nationaux. Seule la prise de conscience d'un fonds culturel commun à défendre et à promouvoir peut être la clef de voûte d'une véritable union européenne.

Vous avez récemment réuni, monsieur le ministre, une centaine d'intellectuels et d'artistes à Blois. Les échanges semblent avoir été riches, médiatiquement bien organisés. Je souhaite que ce soit l'amorce de l'Europe et de la culture.

Ma troisième et dernière remarque portera sur le rayonnement culturel de la France.

Je suis souvent frappé par la faible présence de la langue et de la culture françaises à l'étranger, par les difficultés matérielles que rencontrent les alliances françaises et les centres culturels pour exercer leur rayonnement, par les difficultés de capter la voix de la France dans certaines parties du monde et par l'absence de films français dans les salles ou à la télévision dans de nombreux pays.

Je suis frappé aussi par l'insuffisance de notre action, même dans les pays francophones : dans l'Afrique francophone, 5 p. 100 seulement des 120 millions d'habitants parlent correctement le français.

Le Gouvernement doit dégager des crédits pour que langue et culture françaises se développent, pour que rayonnent la France, son génie, ses valeurs.

Monsieur le ministre, votre budget progresse ; il présente des aspects intéressants dans plusieurs domaines, je l'ai souligné. Il n'en reste pas moins que mes collègues de mon groupe estiment qu'il ne prend pas assez en compte le développement culturel de base, celui qui touche le Français, rural des cités de province et, pour cette raison, ne souhaitent pas le voter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Comment, monsieur le ministre, pourrai-je, après les orateurs précédents, ne pas me réjouir de la progression du budget de la culture ? Il dépasse en effet pour la première fois les 10 milliards de francs et progresse plus rapidement que l'ensemble des crédits de l'Etat. La culture est donc bien, comme elle l'avait été entre 1981 et 1986, une priorité de l'action gouvernementale.

Mme Barzach a relevé que nous célébrions cette année le trentième anniversaire de la création du ministère de la culture. Il avait effectivement fallu en 1959 tout le prestige et tout le lyrisme d'André Malraux pour imposer la création de ce ministère et sortir de la gestion des Beaux-Arts telle que l'avait connue la IV^e République. Il avait fallu aussi des fonctionnaires, véritables commandos - dont M. Biasini faisait partie à l'époque - pour aller jouer, dans la lignée de Jeanne Laurent, les pionniers de la vie culturelle en province.

Mais, pendant les dix années où il a été ministre de la culture - et ses successeurs, jusqu'en 1981, ont au fond géré les mêmes crédits - André Malraux n'avait à sa disposition, selon sa propre expression, qu'un « budget de six sous ». Il a fallu attendre 1981 pour obtenir un changement, et quel changement : le doublement du budget de la culture.

Cela s'est traduit, en termes de crédits, par un saut quantitatif considérable, mais surtout, et nous pouvons tous en témoigner sur les bancs de cette assemblée, quelle que soit notre orientation politique, par un véritable changement qualitatif. Une impulsion culturelle a été donnée. Une dynamique est née. Une véritable effervescence culturelle s'est fait jour. Il faut dire que l'Etat a incité les collectivités locales, les entreprises et aussi les particuliers à s'inscrire dans cette orientation.

Nous constatons tous, à la fréquentation des musées, des écoles de musique, des écoles d'art dans les régions, combien il y a dans notre pays d'appétit culturel, de soif de culture. L'impulsion donnée en 1981 a, de ce point de vue, été décisive.

J'en reviens au projet de budget pour 1990. J'y vois un ensemble de mesures positives dont je ne prendrai que trois exemples.

Le premier concerne le livre et la lecture. Nous avons, avec vous, monsieur le ministre, mis en place une politique cohérente qui s'appuie sur les dispositions relatives au prix du livre. Je me réjouis que sur le plan européen nous tenions bon face à ceux qui voudraient considérer le livre comme une simple marchandise, alors qu'il est d'abord le premier véhicule de la pensée.

Le programme de construction des bibliothèques centrales de prêt dans les départements - il en manquait dix-sept en 1981 - sera achevé l'année prochaine.

J'aurai garde d'oublier l'aide à la librairie qualifiée. Nous bénéficions en France d'un réseau de 2 500 librairies qualifiées qui, dans les villes moyennes et même petites, permettent d'accéder au livre autrement que dans les supermarchés.

A tout cela s'ajoute le projet de Bibliothèque de France, qui maintenant est mis sur les rails.

Après la lecture, le patrimoine et les musées. Deux points méritent d'être soulignés.

D'abord, les crédits inscrits dans le projet de budget vont au-delà de ce qui était prévu dans la loi de programme sur le patrimoine votée en 1987. Cela s'inscrit dans une conception vivante du patrimoine qui ne vise pas seulement à conserver ces lieux qui sont les vestiges, les signes du passé, mais à les animer.

Ensuite, je relèverai le doublement des subventions d'équipement en faveur des musées classés et contrôlés. Les trésors de nos musées de province - je pense notamment au musée

Saint-Pierre à Lyon, au musée de Lille, à celui de Strasbourg — pourront être revalorisés grâce à cette politique d'équipement.

La troisième mesure positive réside dans la décentralisation culturelle. La politique des conventions culturelles a permis de conjuguer les efforts de l'Etat et les efforts des collectivités locales. Sont notamment prévus 51 millions de francs de mesures nouvelles. Mais ce qui me paraît devoir être souligné, c'est que cette politique des conventions s'oriente vers ceux qui ne fréquentent pas spontanément les établissements culturels, ceux que l'on appelle parfois les « exclus de la culture ».

Que des crédits soient engagés dans les opérations de développement social des quartiers, de lutte contre l'illettrisme me paraît tout à fait positif. Je le constate dans ma ville, où nous avons engagé avec une compagnie chorégraphique, dans des quartiers difficiles, une action de création qui permet aux jeunes — ils sont très nombreux à s'être mobilisés en quelques semaines — de se confronter au travail d'une équipe professionnelle.

Sur le chapitre de la musique, le groupe socialiste souhaite que sur les recettes nouvelles dégagées lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, 8 millions de francs supplémentaires soient affectés aux orchestres et aux théâtres lyriques de province.

Enfin, s'agissant des grands travaux, on note une progression des autorisations de programme en province de plus de 40 p. 100, avec des projets soutenus dans un certain nombre de villes.

La décentralisation culturelle, telle qu'elle se réalise, nous permet de reprendre ce débat sur le rapport entre Paris et la province.

M. Fuchs, avant moi, a cité des chiffres tirés d'une étude officielle incontestable de l'I.N.S.E.E. Ces chiffres nous incitent à la réflexion, non pas pour contester la politique qui a été menée car les grands travaux d'équipement qui ont été engagés, et qui se poursuivent, ont un aspect tout à fait positif, que ce soit au niveau de la fréquentation ou au niveau du rayonnement. Il faut avoir vu les queues devant les nouvelles installations du musée du Louvre, devant la Pyramide, si décriée, pour constater qu'il s'agit d'un investissement qui a revalorisé le musée du Louvre et l'a placé au même rang que les grands musées internationaux. Quant au rayonnement, comment oublier aussi que Paris, dans le cadre des fêtes du Bicentenaire, et, plus généralement, la France ont réalisé une exceptionnelle saison touristique, dans laquelle le patrimoine culturel et la revalorisation de la culture sont pour beaucoup ?

Mais, dans ce rapport entre Paris et la province, l'Etat est traditionnellement accusé. J'ai notamment entendu Mme Barzach, puis Mme de Panafieu, toutes deux élues de Paris, regretter — du moins, c'est ce que j'ai cru comprendre — que le budget de l'Etat consacre autant à Paris et relativement peu à la province.

J'ai donc eu la tentation de regarder ce qui se passe à Paris, afin de voir pourquoi l'Etat fait tant. Et, en regardant le projet de budget de la ville de Paris pour 1990, j'ai eu le sentiment que, si l'Etat faisait un tel effort pour la ville de Paris, c'est parce que l'effort de celle-ci était insuffisant et qu'elle n'assumait pas assez ses responsabilités. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Auroux. Très juste !

M. Charles Metzinger. C'est grave !

M. Jean-Jack Queyranne. Je vais, mes chers collègues, vous donner un élément de comparaison.

M. Fuchs citait les investissements et les dépenses de fonctionnement sur Paris réalisés par l'Etat : 5,5 milliards de francs en 1988. Regardons, par comparaison, le budget de la ville de Paris. Pour 1990, le budget de fonctionnement s'élève à 463 millions de francs, les dépenses de personnel à 250 millions et les investissements à 285 millions. Au total, près d'un milliard de francs, chiffre à comparer aux 5,5 milliards consacrés par l'Etat à la ville de Paris.

Mme Françoise de Panafieu et M. André Santini. Avec les grands travaux !

M. Jean-Jack Queyranne. Cela représente une part très modeste. En tout cas, beaucoup d'élus de province aimeraient bien que ce rapport soit le même pour leur ville.

Mme Françoise de Panafieu. On vous fait cadeau de l'Opéra Bastille !

M. André Santini. Prenez la Bastille ! *(Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Jack Queyranne. Mais, au-delà des chiffres, je vais, madame de Panafieu, prendre des exemples précis.

Vous avez dit tout à l'heure avec des accents de sincérité : « Il est dommage que les salles de cinéma ferment ici ou là. » Mais, à Paris, regardez le Studio Saint-Sébastien, le Studio La Harpe, le Cluny-Palace ! Ces salles d'art et d'essai avaient précisément, dans la diffusion du film, ce rôle de défendre le cinéma de qualité. Elles ferment. Que fait M. Chirac ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rien !

M. Jean-Jack Queyranne. Que fait Mme de Panafieu devant la fermeture des salles de cinéma ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rien !

M. Jean-Jack Queyranne. Alors que nous, dans nos villes, dans nos collectivités locales, nous défendons le maintien des salles de cinéma.

Mme Françoise de Panafieu. Avec l'aide de l'Etat !

M. Jean-Jack Queyranne. S'agissant de la musique, j'ai suivi la tentative du Châtelet de mettre sur pied une politique de création.

M. André Santini. C'est très bien, le Châtelet ! Cela vaut l'Opéra Bastille !

M. Jean-Jack Queyranne. Vous parliez des « intrigues du sérail ». J'ai lu, il y a quelques jours, des déclarations de Giorgio Strehler. Je me félicitais qu'il monte *Fidelio* au Châtelet. Et puis, malheureusement, cela s'écroule dans une politique dont il ne veut même pas assumer la responsabilité jusqu'au bout. Il montera le spectacle, mais dans des conditions très difficiles.

Mme Françoise de Panafieu. Laissez au ministre le soin d'en parler. Il connaît le dossier mieux que vous !

M. Jean-Jack Queyranne. Parlons des orchestres, madame de Panafieu ! L'orchestre de Paris est financé à hauteur de 60 p. 100 par des crédits d'Etat et à hauteur de 40 p. 100 par des crédits de la ville de Paris et de la région Ile-de-France. Les orchestres de région ne bénéficient, eux, que de 30 p. 100 de crédits d'Etat, contre 70 p. 100 de crédits des collectivités locales. J'aimerais bien que Paris fasse un effort identique à ceux que font la ville de Lyon ou la région Rhône-Alpes en faveur de leur orchestre de région. A ce moment-là, les pendules seraient mises à l'heure. *(Interruptions sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République.)*

En ce qui concerne l'enseignement artistique, il est exact que Paris a une action de base importante. Mais il n'y a pas d'école régionale des beaux-arts à Paris, ce qui oblige les jeunes de Paris à aller en province ou à s'inscrire dans des écoles privées.

Tout cela me conduit à dire qu'il faut cesser les faux débats sur le thème des rapports entre Paris et les régions, Paris et la province.

Il faudrait que la ville de Paris prenne ses responsabilités sur le plan culturel beaucoup plus qu'elle ne le fait maintenant. Et, dans son rapport, Mme Barzach s'est, à juste titre, posé la question de l'« inertie de la dépense culturelle en région parisienne ». Pour ma part, je me demande si ce n'est pas l'« inertie de la ville de Paris » qu'il faut aujourd'hui constater dans le domaine culturel.

Ce débat aura peut-être permis de faire avancer la réflexion sur ce plan, et je crois, madame, que M. Chirac devrait, avec vous, prendre un peu plus au sérieux la politique culturelle dans les prochains budgets de la ville de Paris. Cela permettrait sûrement de donner à la province l'équivalent de ce que Paris assumerait dans ses propres responsabilités culturelles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Cet aspect ayant été évoqué, je voudrais, monsieur le ministre, vous faire part maintenant de deux sujets de réflexion qui tiennent à cœur au groupe socialiste : le théâtre et le cinéma.

En ce qui concerne le théâtre, on a souligné le poids des déficits des institutions culturelles subventionnées : 80 millions de francs à la fin de l'année 1988, soit 10 p. 100 du budget de la direction du théâtre. Les institutions théâtrales ont été touchées de plein fouet par les réductions de crédits décidées en pleine saison par votre prédécesseur, M. Léotard, dans le courant de l'année 1986. Un effort de remise en ordre des institutions théâtrales s'impose, et nous souhaitons que, dans le cadre de la nouvelle charte du théâtre, les responsabilités soient bien dégagées, afin qu'il n'y ait plus de « course au déficit » et que les budgets artistiques soient préservés par rapport aux dépenses de fonctionnement des institutions.

En ce qui concerne le cinéma, il faut se réjouir que la baisse de fréquentation soit enfin enrayée, après le deuxième choc télévisuel qui a résulté de l'introduction en France des télévisions commerciales. Il faut reconnaître que notre système d'aide au cinéma nous a permis de tenir le choc alors que nous venions d'Italie de très beaux films qui, comme *Splendor* ou *Cinema Paradiso*, montrent l'image d'un cinéma italien en train de mourir. Mais, dans cette fréquentation du cinéma, qui est stable, ou qui reprend, une inquiétude subsiste pour les films français. Le rapport de fréquentation entre les films d'origine française et les films d'origine étrangère était traditionnellement de 50-50. Il y avait un équilibre. Or ce rapport s'est brusquement détérioré en 1988. La part de la fréquentation ne représente plus que 35 p. 100 pour les films français. Les chiffres sont, je crois, en légère hausse depuis le début de cette année, mais il est incontestable que notre cinéma, qui continue à produire un nombre de films quasiment équivalent - entre 130 et 140 films par an -, a besoin de reconquérir le public. Cela ne se fera qu'à deux conditions.

La première condition est une politique de création, une production de films de qualité mais à budget important. Car, lorsqu'on va au cinéma aujourd'hui, c'est pour voir autre chose que ce que l'on peut voir à la télévision. Il y a certainement un manque de moyens financiers pour produire des films de qualité avec des budgets importants. Je crois que le Centre national du cinéma se préoccupe de cette question.

La seconde condition concerne les salles de province ou de banlieue. Pour celles-ci, la question de l'accès aux films est décisive. Le C.N.C. a fait un gros effort en aidant au financement de copies, de façon que les films puissent être diffusés sur le territoire pratiquement en même temps qu'ils le sont à Paris. Mais il y a encore, de la part des distributeurs, trop de mesures de rétention vis-à-vis des salles périphériques, ce qui fait qu'elles ne reçoivent les films récents qu'avec quatre, cinq, voire six semaines de décalage, alors que l'effet de promotion et de publicité auprès du public est déjà passé. Sur ce plan, il faudra sûrement ajuster la politique du C.N.C., la politique cinématographique qui a été engagée.

Sous ces réserves, monsieur le ministre, nous devons constater les effets positifs de votre budget. C'est ce qui conduira le groupe socialiste à l'approuver sans aucune réticence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Santini.

M. André Santini. Monsieur le ministre, mes chers collègues, après cette étude du budget culturel de la ville de Paris réalisée par notre collègue...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bonne étude !

M. André Santini. ...je voudrais ramener le débat sur le budget du ministère de la culture, qui est, je crois, notre raison d'être aujourd'hui.

La place grandissante que l'art a prise dans le cheminement des hommes d'aujourd'hui est un des faits remarquables de notre époque. Elle s'explique en partie par le développement des moyens de diffusion qui permettent à l'art de toucher un public de plus en plus vaste.

Mais elle tient aussi à des raisons profondes : la civilisation moderne enserme l'homme dans le monde rigoureux de la science et de la technique, et l'art lui fait retrouver un autre

monde, celui des formes sensibles. On chercherait en vain une civilisation où il n'ait joué un rôle. Il est plus que jamais un facteur nécessaire à l'équilibre spirituel des hommes.

Un Etat moderne ne saurait oublier ce préalable sans faillir à la mission qui lui incombe, et cette mission tient tout autant dans la cohérence de votre politique au plan national que dans la préservation des moyens destinés à contribuer au rayonnement international de la France au sein du libre dialogue des cultures.

Monsieur le ministre, moi qui ne suis qu'un homme ordinaire (*Sourires*)...

Mme Françoise de Panafieu. Mais non !

M. Jean Auroux. Il ne le pense même pas ! (*Sourires.*)

M. André Santini. ...j'attends, à l'image du plus grand nombre, que votre budget puisse développer l'accès de tous à l'esprit des formes. Je voudrais croire que le Gouvernement auquel vous appartenez ne reste pas insensible à un élément qui ne relève point de l'économie ou du financier.

A cet égard, votre budget, en progression de 7,6 p. 100 à structures constantes, nous en préserve l'espoir, l'augmentation des moyens de fonctionnement et d'intervention devant permettre notamment de privilégier la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine, tout en renforçant l'action en faveur des musées afin de les rendre plus attractifs.

En 1990, la politique des grands travaux sera, quant à elle, marquée par la poursuite de la deuxième phase du Grand Louvre, ainsi que par la mise en place de projets novateurs qui prendront le relais d'opérations en cours d'achèvement, afin d'assurer un meilleur équilibre entre Paris et la province.

Vous me permettrez d'émettre deux remarques sur ces différents points.

La première tient davantage à la philosophie qui vous inspire.

Cette politique de grands travaux n'est point critiquable en soi. Mme Françoise de Panafieu indiquait avec justesse que « la splendeur des bâtiments apparaissait comme le reflet de la grandeur de la civilisation française ». Reconnaissons cependant que cette orientation a pris une ampleur toute particulière depuis 1980, puisque, au total, ce sont presque dix milliards de francs qui auront été consacrés aux seuls grands travaux, soit pratiquement la totalité du budget du ministère de la culture pour une année.

En ce temps de monarchie élective, il n'y a donc rien de bien notable à remarquer le « dur désir de durer » de notre président.

Le monarque, de Hugues Capet à Charles X, accomplit des miracles et guérit les écrouelles après son sacre. Aujourd'hui, il construit pour le plus grand bien de son peuple et pour le rayonnement culturel de son pays.

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, ne voyez point dans ce propos l'ombre d'une critique, simplement la réflexion d'un citoyen s'interrogeant sur la longévité de nos mentalités.

M. Jean Proveux. Grâce à cela, il se passe enfin quelque chose à Paris !

M. André Santini. La seconde remarque tient au facteur inévitable de déséquilibre aux dépens des provinces - et on en a déjà parlé - de cette politique de grands travaux.

Certes, de grandes institutions culturelles ne peuvent trouver leur place qu'à Paris, qui constitue un pôle de référence reconnu et incontestable.

Certes, votre budget fait état de 200 millions de francs d'autorisations de programmes et de 125 millions de francs en crédits de paiement destinés à de grandes opérations architecturales en province. Mais il reste beaucoup à entreprendre afin de mettre en place une politique efficace de décentralisation.

Il en va de l'essor des pratiques culturelles de nos collectivités locales, sans lequel ces dernières se verraient exclues d'un processus qui peut et doit se développer, afin notamment de corriger les grandes interventions de l'Etat que nous évoquions à l'instant.

J'espère, à cet égard, monsieur le ministre, que les crédits nécessaires tant par le fonctionnement du Grand Louvre que par celui de l'Opéra Bastille ne seront pas dégagés à partir

d'un prélèvement opéré sur les crédits d'action culturelle, car cela reviendrait *in fine* à briser l'équilibre qui s'est instauré entre Paris et la province et auquel le précédent gouvernement avait attaché une particulière importance, à la demande de François Léotard.

M. Jean Auroux. Cela ne nous avait pas sauté aux yeux !

M. André Santini. Cette « culture au quotidien » que le Gouvernement appelle de ses vœux n'est point faite pour nous déplaire. Mais qu'il prenne garde aux coûts engendrés par les grandes institutions ! Il faudra dès demain les mesurer à l'aune des légitimes aspirations de nos régions.

Permettez-moi, à ce propos, d'ouvrir une parenthèse. L'argent - on l'a assez dit - est le nerf de la guerre. Le soutien à la création, en particulier dans les domaines du théâtre et de la danse, doit s'affirmer. Je ne suis pas le seul à le demander. L'accroissement des crédits de décentralisation culturelle et des dotations prévues dans le cadre du développement social des quartiers doit se poursuivre. Les écoles de musique et les écoles d'art doivent également bénéficier de moyens financiers accrus.

Bref, l'ensemble des institutions qui participent au débat culturel souhaitent que l'on fasse mieux, toujours mieux. Et c'est bien légitime.

Or je n'ai pas manqué, à l'instar de mes collègues, de noter vos grands talents, monsieur le ministre, dans les difficiles négociations que vous avez eues avec un homme d'affaires suédois, M. Fredrick Roos, qui souhaitait céder sur le marché international ce fameux tableau de Picasso dénommé *Les Noces de Pierrette*.

Je me souviens avec attendrissement de votre silhouette sur les écrans de télévision. Vous affirmiez, les larmes aux yeux - je les ai vues, monsieur le ministre -, qu'il vous était impossible d'accorder une autorisation de sortie pour une telle œuvre.

Et puis j'apprends vendredi dernier, dès potron-minet, que ce grand collectionneur suédois vient d'accepter le rachat d'une autre œuvre du grand peintre qu'un marchand bien connu possédait depuis plusieurs années, et que ce dernier avait, semble-t-il, quelque mal à négocier.

Et ce collectionneur de promettre d'en faire don à l'Etat.

La Célestine, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, va ainsi pouvoir entrer dans les collections nationales, et *Les Noces de Pierrette* rejoindre les cimaises d'un grand collectionneur étranger.

Voilà, monsieur le ministre, une affaire menée avec maestria ! Cela valait bien un clin d'œil - celui de la Célestine, bien sûr, puisqu'elle est borgne ! (*Sourires.*)

Mme Françoise de Panafieu. Très bien !

M. Jean Auroux. C'est facile ! Il a été meilleur !

Mme Françoise de Panafieu. Non, c'est très joli !

M. André Santini. Si Auroux me trouve meilleur parfois, je suis en grand progrès ! (*Sourires.*)

Il m'est venu une idée afin de soulager les finances publiques et d'épargner le temps de mes collègues lors des fastidieuses discussions budgétaires.

Il existe encore dans notre beau pays quelques tableaux exceptionnels qu'aimeraient sans doute posséder de grands amateurs étrangers.

Il suffirait dès lors - et ce serait le premier acte - que vous endossiez la tunique de Volpone à l'agonie.

Acte deux : l'acquéreur, touché par votre état, devrait reconsidérer son offre, et, voilà bien l'essentiel, faire don à nos petits musées de province, cher Fuchs, à nos multiples maisons de la culture, cher Biasini, et à nos coûteuses institutions lyriques, d'une manne qui permettrait à ces derniers d'affronter un hiver rigoureux.

Rideau : quelques œuvres inestimables auront quitté la France, mais le rôle essentiel de l'Etat, qui, en démocratie, doit être de favoriser l'accès de la culture au plus grand nombre, est sauvegardé.

Je ferme la parenthèse.

Au-delà de ces réflexions générales sur la philosophie de votre action, j'éprouve un sentiment diffus lorsque j'examine la situation actuelle de nos grands établissements.

Le rapporteur pour avis des crédits de la culture, Michèle Barzach, précise avec justesse que « si les grands édifices contribuent au prestige culturel de la France, on peut se demander, à la lumière des difficultés actuelles de l'opéra de Paris, si leur réalisation a été suffisamment précédée d'une réflexion sur les finalités et les missions ».

Force est de constater, en effet, que l'ensemble de ces grands travaux n'a pas contribué à éclaircir les missions dévolues à chacune de ces institutions, leurs règles de fonctionnement et le rôle exact joué par la puissance publique.

Faut-il dès lors s'étonner si ces grands projets viennent accroître les difficultés des institutions existantes qui, pour plusieurs d'entre elles, traversent une profonde crise d'identité ou de croissance, parfois accompagnée d'une crise financière ?

La méthode que nous préconisons aurait utilement contribué à préparer les décisions afin de proposer les moyens adéquats. La méthode suivie aujourd'hui accumule les inutilités et accentue le désordre.

L'exemple des équipements lyriques dont la capitale sera dotée est, à cet égard, symptomatique : d'un côté, on aura un Opéra de la Bastille, principalement consacré à l'art lyrique et, de l'autre, un Palais Garnier axé sur la chorégraphie et une Salle Favart en plein devenir !

Voyons les choses d'un peu plus près : l'Opéra de la Bastille est pour l'instant fermé au public ; l'incertitude demeure sur la direction du corps de ballet de l'Opéra de Paris, dont l'actuel président, M. Pierre Bergé, vient de nommer deux directeurs par intérim ; enfin, rien n'a été encore décidé en ce qui concerne la Salle Favart.

J'ai pu constater, la semaine dernière, lors de la soirée commémorative de *L'Express*, à qui nous ne saurions trop rendre hommage, ...

M. Jean Auroux. C'est une intervention sponsorisée ! Voilà qui est nouveau ! (*Sourires.*)

M. André Santini. ...devant les tribunes de la presse, pour l'instant vides, que cet Opéra-Bastille avait trouvé une utilité, sinon culturelle, tout au moins sociale et conviviale.

J'ai pu aussi observer, monsieur le ministre, que les couloirs servaient davantage que les salles ; l'architecte aurait dû être informé de cette affectation, qui va se généraliser, avant d'entreprendre son programme. Le coût de la construction et celui du fonctionnement de cet opéra en auraient été réduits, lui permettant ainsi de concurrencer peut-être les Salons Vianney !

Monsieur le ministre, vous conviendrez avec nous qu'il eût été plus sage de définir les mesures et les obligations de chacune de ces entités, afin de favoriser l'élargissement de leur audience. Ainsi, les seuls opéras de Paris absorberont, en 1990, plus de la moitié des mesures nouvelles de la direction de la musique, en l'absence d'une stratégie claire et précise assignée aux différentes institutions.

Il faut se réjouir de la progression des dotations budgétaires, mais nous ne pouvons raisonnablement approuver une politique qui s'avère incapable de nous préciser la façon dont ces institutions seront gérées.

La mission interministérielle mise en place par le décret du 15 décembre 1986 était notamment chargée d'harmoniser les actions menées par les diverses administrations et de coordonner les manifestations organisées à l'occasion du Bicentenaire. Parmi ces dernières, figurait en bonne place l'opération « Tuileries 89 ».

Je ne voudrais pas sur le fond accabler un ministre pour lequel j'éprouve un respect certain et de la sympathie avérée (*Sourires*), mais il me semble que les foules attendues ont dû s'égarer aux abords de la place Louis XV et tomber peu après sous les fourches caudines de notre ancien collègue Guillotin ! (*Nouveaux sourires.*) Je ne vois aucune autre explication plausible à cette absence d'intérêt de nos concitoyens.

En revanche, il me semble important que la représentation nationale soit renseignée sur la comptabilité de cette opération qui se serait soldée, *in fine*, par un manque à gagner de 150 millions de francs. Les répercussions sur votre budget, monsieur le ministre, se feront rapidement sentir. Aussi, souhaiterions-nous connaître votre « sentiment chiffré » sur cette opération.

Un journal généralement bien informé nous apprenait récemment que certains partenaires privés avaient négocié avec plus d'habileté les méandres de cette entreprise. Ces derniers vont donc, dans les tout prochains jours, proposer à vos experts et à ceux qui les ont conseillés un stage de formation continue en comptabilité.

Monsieur le ministre, vous pouvez compter sur mon aide ! J'interviendrai pour qu'ils puissent obtenir une réduction significative auprès de ces partenaires d'un jour.

M. Charles Metzinger. Vous êtes vraiment généreux !

M. André Santini. Au terme de ce trop rapide survol de votre budget, le groupe U.D.F., s'il se réjouit de l'augmentation globale des crédits de la culture, ne saurait toutefois vous apporter ses voix. L'incertitude qui pèse sur de nombreux établissements, les bouleversements successifs de leurs équipes dirigeantes, ne sont point de nature à créer un climat favorable au rayonnement de la culture et de l'art français.

Faut-il en rappeler la longue liste ?

Exit M. Barenboïm, dont le talent était sans doute un peu surfait aux yeux de certains !

M. François Loncle. Là, vous êtes très mauvais !

M. André Santini. Exit l'administrateur général de l'Opéra de la Bastille dont le rapide départ ressemble à un gâchis préjudiciable aux intérêts bien compris de l'établissement !

Exit la grande majorité des sous-directeurs au ministère de la culture, dont le seul tort est de ne point faire partie de la stratégie développée par le pouvoir actuel et dont on peut légitimement se demander si elle ne tend pas simplement à pousser vers la sortie ceux qui sont à la tête des grandes directions !

M. Charles Metzinger. Exit Léotard !

M. André Santini. Exit le directeur de la musique et de la danse, M. Bleuse !

Exit le directeur du livre et de la culture, M. Gattegno ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Exit le directeur du théâtre et des spectacles, M. Robert Abirached, dont la seule indignité est d'être resté au service de l'Etat, alors que l'opposition d'aujourd'hui était aux affaires. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Françoise de Panafieu. C'est vrai !

M. André Santini. Exit son successeur, M. Dort, qui n'aura eu que fort peu de temps pour s'habituer aux us et coutumes de la maison !

Exit le président de l'établissement public du Grand Louvre, M. Ligem, à qui l'on avait confié la lourde tâche d'inaugurer les chrysanthèmes.

Je pourrais poursuivre cette liste qui n'est hélas ! point exhaustive mais qui témoigne d'une politique désordonnée, laquelle s'appuie encore trop souvent sur l'incertain et l'approximatif. Le fossé qui subsiste entre nous, monsieur le ministre, ne sera pas comblé par le commun désir d'assurer aux hommes de bonne volonté l'équilibre culturel auquel ils aspirent de façon bien légitime. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. Charles Metzinger. Quelle litanie !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Exit Santini !

M. le président. La parole est M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me garderai bien de répondre à la dernière observation de M. Santini, afin de n'offenser personne, notamment aucun des hauts serviteurs de l'Etat qui se trouvent aujourd'hui au ministère de la culture.

M. André Santini. Il est dommage que vous ne me répondiez pas !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je me bornerai simplement à dire que les noms des personnes qu'il a citées comme ayant été les victimes de je ne sais quelle répression politique sont des amis, qu'il s'agisse de Bernard Dort, le directeur du théâtre, de Robert Abirached, son prédécesseur, ou de Jean Gattegno qui, après avoir occupé le poste de directeur du livre, vient d'accéder récemment à la fonction éminente de directeur scientifique de la Bibliothèque de France.

Permettez-moi de préciser, monsieur Santini, que les hauts serviteurs de l'Etat qui furent nommés voici deux ans, quelques semaines après l'installation du nouveau gouvernement auquel vous apparteniez - écartant ainsi des personnes qui avaient servi l'Etat, sans que leur soit proposée la moindre fonction de remplacement -, se trouvent toujours, et je m'en réjouis, au service de l'Etat et du Gouvernement.

Il arrive parfois, d'ailleurs, que les discriminations dont certains furent l'objet naguère de la part du gouvernement auquel vous apparteniez ont porté chance à ceux que vous aviez pourchassés de votre hargne. Ainsi l'homme aux côtés duquel j'ai l'honneur de siéger au banc du Gouvernement, M. Biasini, après avoir été écarté brutalement par vous de la direction du Grand Louvre, malgré les éminents services qu'il a rendus à la culture française depuis longtemps déjà, se retrouve aujourd'hui membre du Gouvernement, à la satisfaction de tous.

M. Alain Bonnet. On en apprend des choses !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je le dis, parce que c'est un point sur lequel je n'accepterai aucune concession : aucune décision touchant une personne qui a été prise depuis un an n'a pu avoir un quelconque caractère politique. Et je vous mets au défi de m'administrer la preuve du contraire.

J'en viens au fond du sujet.

Année après année, le débat budgétaire est l'occasion de réfléchir - et c'est une bonne chose - sur la légitimité de l'action de l'Etat. A mesure que certaines passions s'apaisent, le temps vient où, quelles que soient nos divergences de pensée et d'appréciation, l'opinion générale s'affirme en faveur du développement du ministère de la culture.

Nous sommes loin des controverses des années 1982-1983, au cours desquelles certains se plaisaient à faire observer que seuls les pays totalitaires avaient des ministères de la culture, et que la France de cette époque était très proche, de par son système, de ces pays dont on citait généralement les noms ! Aujourd'hui, trente ans après la fondation du ministère de la culture par le général de Gaulle et André Malraux, on ne conteste plus son existence, et je m'en réjouis pour nous tous.

Puisque l'on cite ici souvent Malraux - et on a raison de le faire -, je tiens à rappeler une formule de Claudel qu'il a, je crois, utilisée en cette enceinte : « De même que la princesse de Tête d'Or, après avoir répondu aux rêves des hommes qui l'entourent, découvre derrière son masque d'or un visage humain, rappelons que nous entendons retrouver un visage humain de la culture, et non pas derrière le masque d'or quelques sacs d'argent. »

C'est vrai qu'il nous faut sans cesse, lorsque nous évoquons les « sacs d'argent » - et c'est le rôle de cette discussion budgétaire - ne pas manquer de les mettre en relation avec la beauté, la poésie, c'est-à-dire avec ce qui fait pour une part notre raison d'être sur cette terre.

Je vais donc m'efforcer de répondre de manière concrète à vos questions et de resituer vos observations et les miennes avec ces perspectives d'ensemble.

Je dirai d'abord quelques mots sur les grands traits qui caractérisent le projet de budget de la culture pour 1990. A cet égard, je remercie vos rapporteurs, M. Josselin et Mme Barzach, d'avoir rappelé quelques données, ce qui m'évitera de les répéter. Ainsi que cela a été indiqué, la croissance du budget du ministère de la culture est notablement supérieure à celle du budget de l'Etat.

Je citerai néanmoins - et ce sera ma première observation sur ce sujet - un chiffre qui n'a peut-être pas été formulé assez clairement...

M. Guy Hermier. 1 p. 100 !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Oui, monsieur Herrier, c'est le cap que nous nous sommes fixé ! Le pourcentage demeure inchangé.

Je me permets de faire observer que, chaque fois que j'ai eu la responsabilité de ce ministère, sous la haute autorité politique de M. le Président de la République,...

M. André Santini. Du Premier ministre !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ...l'enveloppe globale du ministère de la culture a progressé d'une année à l'autre. La preuve en est qu'elle avait déjà progressé en 1989, puisqu'elle était passée à 0,83 p. 100 de l'enveloppe budgétaire totale. Cette année, nous franchissons une nouvelle étape en atteignant le pourcentage de 0,86 p. 100. J'espère que si chacun y met du sien, nous réussirons à en franchir une nouvelle l'année prochaine.

Mais voyons aussi les choses sur la durée. En dix ans, le budget du ministère de la culture est passé de 2,6 milliards en 1981 à 10,4 milliards en 1990, soit 300 p. 100 d'augmentation en francs courants ou 114 p. 100 en francs constants ! Jamais dans l'histoire administrative de la France, une administration n'a bénéficié, sur une aussi courte période, d'un tel accroissement budgétaire. Ce n'est donc pas faire preuve de bonne foi de parler de reflux, alors même que nous marquons une nouvelle avancée.

J'en viens à ma deuxième observation à propos des grands traits techniques de ce projet de budget : ma volonté est de procéder à une présentation stricte des dépenses culturelles. Voilà trois ans, j'avais réproché le rattachement des crédits de la presse au budget de la culture, rattachement qui avait pour effet de gonfler artificiellement ce dernier. Dès ma nomination, il y a un an, j'ai donc demandé au Premier ministre, qui l'a accepté, que ces crédits fassent l'objet d'un fascicule spécial rattaché au budget des services du Premier ministre.

Troisième observation : ce budget est caractérisé - et vous l'avez noté - par un maintien des crédits destinés aux grands travaux au niveau de ceux de 1989, avec 1,2 milliard de francs. Cela ne représente d'ailleurs que 11 p. 100 du budget de la culture.

A l'occasion de ma quatrième observation sur les grandes lignes de ce budget, j'aborderai certaines remarques ou critiques formulées par tel ou tel d'entre vous, mesdames, messieurs les députés. Ce budget se caractérise non seulement par une stabilisation des crédits destinés aux grands travaux, comme je viens de l'indiquer à l'instant, mais aussi par une diminution de la part relative des grandes institutions.

A cet égard, j'aimerais tout de même appeler un chat un chat et mettre les choses au point. Dans dix ans, lorsque mon successeur,...

M. Jean Auroux. Il n'y a pas urgence !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... lorsque nos successeurs éventuels discuteront de ce même budget, je suis sûr que l'on parlera de l'Opéra de Paris !

M. François d'Aubert. Ou de l'Opéra-Bastille !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. De l'Opéra de Paris ! Eh bien, parlons-en un instant. En cette matière, chacun doit prendre ses responsabilités. La part des opéras de Paris dans le budget de fonctionnement de la direction de la musique a décliné constamment depuis trente ans : en 1960, quelques mois après la création du ministère de la culture, le budget de l'Opéra de Paris représentait 74 p. 100 du budget de la direction de la musique, qui, à l'époque, n'était pas vraiment une direction ; en 1970, il en représentait encore 51 p. 100 ; en 1980, 42 p. 100 ;...

M. André Santini. Et sous Louis XIV ?

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... et en 1990, 33 p. 100 !

Je regrette certaines campagnes menées à ce sujet par tel ou tel d'entre vous, ou par l'ancien directeur de la musique, M. Landowski. En effet, du temps où il était le grand patron

de la musique en France, l'Opéra de Paris « pesait » pour plus de 51 p. 100 dans l'enveloppe affectée à sa direction, alors que, aujourd'hui, il en « pèse » moins de 33 p. 100 !

Mme Françoise de Panafieu. Mais quelle politique artistique !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Là encore, il faut tout de même resituer les choses dans leur contexte : le poids de l'Opéra de Paris dans le budget global du ministère de la culture ne sera que de 5 p. 100 en 1990 contre 11 p. 100 en 1970.

Je tiens maintenant à apporter quelques précisions sur les crédits destinés à l'art lyrique hors Paris et aux orchestres afin que chacun assume ses responsabilités politiques. Certains ont versé quelques larmes de crocodile sur les crédits affectés à ce que l'on appelle la « diffusion musicale » - je n'aime d'ailleurs pas cette expression, parce qu'elle prête à confusion - en laissant entendre qu'ils auraient baissé. En vérité, ces crédits sont passés de 19 millions de francs en 1970 à 335 millions de francs en 1990, ce qui correspond à 38 p. 100 du budget de la direction de la musique contre 28 p. 100 en 1970 ! Naturellement, le saut quantitatif le plus important a été accompli en 1982 lorsque ces crédits ont augmenté de 95 p. 100. Mais ce saut ne peut pas être accompli chaque année.

M. Queyranne, comme de nombreux parlementaires, a émis le vœu...

M. François d'Aubert. De vous remplacer ! (Rires.)

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. M. Queyranne serait un excellent ministre, notamment de la culture ! (Sourires.)

Le vœu de M. Queyranne et de plusieurs de ses collègues, disais-je, est de voir ajouter une somme de 8 millions de francs à la ligne « Diffusion musicale », laquelle est déjà en augmentation. Je leur indique d'ores et déjà que des contacts seront pris avec M. le ministre de l'économie et des finances pour que nous puissions, sous la forme d'un amendement gouvernemental, donner satisfaction à leur demande le moment venu.

M. Charles Metzinger. Très bien !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je n'accepte pas qu'on puisse jouer avec les chiffres afin de leur faire dire le contraire de ce qu'ils signifient. (Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.) Lors des dix dernières années, les budgets de la « Diffusion musicale » - art lyrique et orchestres - ont été en constante augmentation. Les deux seules années où il y a eu diminution, c'est en 1986 et en 1987 !

Les crédits de la diffusion lyrique et musicale ont baissé de 8,3 p. 100 en 1986, de 2,4 p. 100 en 1987 !

M. Martin Malvy. Voilà la vérité !

M. Jean Giovannelli. Cela ne nous étonne pas !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je n'ai pas entendu à l'époque de protestations venant...

M. André Santini. De la gauche !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... soit d'un ancien directeur de la musique, soit de tel ou tel parlementaire de l'actuelle opposition !

Que dire du désastreux collectif budgétaire de 1986...

M. Charles Metzinger. En effet, il faut le rappeler !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... qui priva la diffusion lyrique de 9 millions de francs, alors que l'Opéra de Paris ne voyait pas sa subvention remise en cause ?

Voilà, mesdames, messieurs, quelques indications dont je tenais à vous faire part. Et ce que je dis pour l'art lyrique vaut pour les orchestres. En effet, les crédits destinés aux

orchestres ont augmenté sans cesse chaque année depuis dix ans, sauf en 1986 et en 1987, années où ils ont stagné ! A cela il faut ajouter, si j'ose dire, la suppression de 10 millions de francs à la suite du collectif budgétaire de juin 1986 !

Je ne viens pas ici dans un esprit de polémique...

M. André Santini. Nous l'avons remarqué !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... mais dans un esprit de vérité.

Monsieur Santini, je le répète, je place la passion de beaucoup d'entre vous pour l'art et la culture largement au-dessus des misérables petites querelles politiques qui conduisent certains à ne pas hésiter à trafiquer les chiffres pour servir leur cause. Telle n'est pas ma manière d'agir.

M. Martin Malvy. C'est vrai, ils trafiquent !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. A ce sujet, il faut tout de même rappeler deux ou trois choses qu'on finit par oublier.

Comparer l'opéra et les arts lyriques à Paris et en province, ce n'est pas comparer la même chose. L'Opéra de Paris, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, ni vous non plus ! C'est un héritage de plusieurs siècles, de divers systèmes, régaliens, monarchiques, impériaux, républicains. Il est là ! Personne n'a proposé qu'on le transfère à Marseille, à Grenoble, à Lille ou je ne sais où. Notre devoir est d'en faire une grande institution de portée internationale.

D'ailleurs, les opéras de Paris assument des missions qui ne sont pas assumées par d'autres : mission de formation des chanteurs, mission de formation des danseurs, action patrimoniale de la bibliothèque-musée de l'Opéra. Le chœur de l'Opéra de Paris est le seul chœur d'opéra professionnel et permanent en France de ce niveau. La troupe de ballet de l'Opéra de Paris, quelle que soit la valeur des compagnies de ballet qu'on peut trouver ici ou là, est unique au monde par son ampleur et par sa qualité. L'Opéra de Paris est le seul opéra au monde à disposer entièrement et de façon permanente d'une troupe de ballet, d'un chœur et d'un orchestre.

Si tel d'entre vous considère que nous devons remettre en cause cette vocation, qu'il le dise ! Si nous voulons que l'Opéra de Paris ne soit plus le plus grand et, j'espère, le meilleur opéra du monde, disons-le !

M. Robert Poujade. Il faut aussi aider les autres !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Au demeurant, si l'on veut établir de vraies comparaisons, les crédits d'art lyrique hors Paris ne sont pas les seuls crédits attachés aux opéras des villes. Ce sont de plus en plus des crédits rattachés à d'autres actions du ministère de la culture, en particulier des crédits d'action culturelle. Combien de maisons de la culture, de centres d'art produisent des œuvres lyriques et participent par là même à la vie musicale française ? Bobigny en ce moment-même, avec les œuvres de Mozart mises en scène par l'Américain Sellars, le théâtre des Amandiers, avec *Jules César* de Mozart, le centre d'action culturelle d'Annecy, celui de Chambéry, la maison de la culture de Grenoble, avec *Le dialogue des carmélites*, la maison de la culture de Bourges, avec *Le Trouvère* de Verdi et le *Don Juan* de Mozart, le C.A.C. de Marne-la-Vallée, celui d'Angoulême, avec *La vie parisienne* d'Offenbach, celui de Douai avec *Les Vêpres* de Verdi, celui de Mâcon, et je pourrais citer bien d'autres exemples.

Si je voulais faire une comparaison véritable, je devrais ajouter aux crédits dits de la diffusion musicale ces crédits très importants qui relèvent de l'action culturelle. Je crois d'ailleurs qu'il serait souhaitable, d'un point de vue fonctionnel, que les dépenses du ministère de la culture soient dorénavant présentées pas seulement par direction, mais aussi par fonction.

On sait également qu'un certain nombre d'orchestres régionaux financés par l'Etat sont mis à la disposition des théâtres lyriques des villes.

Au surplus, les comparaisons de mauvaise foi ne tiennent pas compte non plus des crédits d'équipement et, en particulier, pour ne parler que de l'année 1989, de l'effort considérable consenti par l'Etat en faveur de l'opéra de Montpellier et de l'opéra de Lyon.

M. Santini a évoqué le cas de la Scala de Milan. Mais la ville de Milan prend à sa charge les deux tiers des dépenses de l'opéra. Je ne suis pas du tout hostile à l'idée que la ville de Paris allège un peu la charge de l'Opéra de Paris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Françoise de Panafieu. Pas question !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. D'ailleurs, je suis en plein accord avec le Jacques Chirac premier ministre de 1975, lorsque, vitupérant déjà contre l'Opéra de Paris, il réclama et obtint - il avait été très persuasif mais il n'était pas maire de Paris à l'époque - de la ville de Paris une participation à hauteur de 10 millions de francs au budget de l'Opéra de Paris.

Mme Françoise de Panafieu. Aujourd'hui, vu le foutoir, vous n'aurez pas un centime !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je dis très gentiment à Mme de Panafieu et à M. le maire de Paris que nous sommes très ouverts à l'idée que, comme le proposait M. Chirac en 1975, comme le font aujourd'hui Milan ou Vienne, la ville de Paris apporte son obole au financement des opéras de Paris. (*« Très bien ! Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Françoise de Panafieu. Dont vous n'avez aucune gloire à tirer !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Mme Barzach a déploré le poids des grandes institutions. Là aussi, soyons clairs et attachons-nous à la progression, à la dynamique.

En 1980, le Centre Pompidou représentait 6 p. 100 du budget de la culture ; il n'en représente plus que 3 p. 100 aujourd'hui. La Comédie-Française représentait alors 2,2 p. 100 du budget de la culture ; elle en représente 1,1 p. 100 aujourd'hui. Ces chiffres mis en perspective permettent de relativiser les relations que certains établissent entre les différentes institutions nationales et locales.

Seule exception à cette évolution : le Louvre. Mais n'était-il pas honteux, inacceptable, incompréhensible que l'ancien palais des rois, abritant les prodigieuses collections nationales, soit aussi sale, inaccueillant, inhospitalier, vieillot, la plupart de ses salles étant fermées aux visiteurs ?

Ce que le Président de la République a souhaité en 1981, c'est qu'on mette enfin un terme à ce scandale et qu'on fasse du Louvre un grand musée national, accueillant, moderne, ouvert, qui soit au cœur de la vie des musées nationaux.

Je crois que le pari a été réussi. Aujourd'hui, les visiteurs se pressent. Par ailleurs, la Réunion des musées nationaux, qui est notre bras séculier pour l'action commerciale des musées, a vu, notamment grâce à l'opération du Grand Louvre, son chiffre d'affaires multiplié par plus de trois en cinq ans. Nous sommes ainsi passés de 200 millions de francs à près de 700 millions l'année dernière. Et cette progression continue.

Mme Barzach s'est souciée à juste titre de l'amélioration de la gestion des établissements nationaux. Je lui indique qu'une réforme est en cours. Elle sera bientôt sanctionnée par un décret, qui circule en ce moment d'administration en administration, visant à transformer la Réunion des musées nationaux d'établissement public administratif en établissement public à caractère industriel et commercial afin de lui donner davantage de souplesse et de dynamisme.

Dans le même temps, je souhaite renforcer certaines tutelles, notamment à l'égard des théâtres nationaux. Je l'ai déjà dit en commission, je le répète en séance publique. Je n'accepterai pas que certains responsables de théâtres nationaux comme d'autres institutions publiques ou parapubliques pratiquent une politique de déficit tout en attendant de l'Etat laxisme et indulgence.

Telles sont les grandes lignes techniques de mon projet de budget pour 1990.

L'une de ses originalités, reconnue par beaucoup d'entre vous, contestée par certains autres, est le véritable et ample rééquilibrage entre Paris et les autres villes de France, à propos duquel je donnerai quelques informations précises.

Je rappelle d'abord que 70 p. 100 des mesures nouvelles de 1990 seront consacrées à des dépenses qui s'effectueront en dehors de Paris, ce qui complète l'effort engagé en ce sens en 1989, indépendamment de l'effort de déconcentration que le ministère de la culture accentuera encore l'année prochaine. Déjà 29 p. 100 des crédits avaient fait l'objet d'une déconcentration supplémentaire l'année dernière et nous allons forcer le rythme.

L'effort porte sur les dépenses de fonctionnement, bien sûr, mais principalement sur les dépenses d'équipement.

Je prendrai un exemple car on se jette souvent des chiffres à la figure sans essayer de voir ce qu'il y a derrière.

On a beaucoup parlé du Louvre. Personne n'a encore proposé son transfert dans une autre ville de France. Si c'est le cas, monsieur Biasini, je suis candidat pour l'accueillir à Blois. (*Sourires.*) Nous pourrions d'ailleurs partager les collections avec Orléans, Tours et quelques autres villes. On peut même songer à démanteler le Louvre entre les différentes villes de France.

Mais personne de bon sens ne peut souhaiter une solution aussi déraisonnable. La voie ouverte consiste à rénover, moderniser et transformer nos musées de province. Et c'est ce que nous entreprenons depuis des années. Un chiffre pour 1990 est à lui seul spectaculaire : nous allons au moins multiplier par deux, indépendamment des crédits pour les grands travaux de province, les crédits de rénovation et de restauration des musées de province.

Est-ce de la recentralisation ou de la décentralisation ? De 1982 à 1990, nous avons consacré aux musées de province quatre fois plus de crédits qu'en vingt ans, de 1960 à 1981. En moins de dix ans, quatre fois plus de crédits qu'au cours des vingt années qui ont précédé l'élection du Président de la République François Mitterrand !

Depuis que j'ai la responsabilité de ce ministère, c'est-à-dire depuis 1981, 280 chantiers de rénovation et de restauration de musées ont été ouverts à travers la France entière, dans toutes les disciplines : beaux-arts à Alençon, à Volvic, à Cherbourg, à Villeneuve-lès-Avignon ; histoire, avec le mémorial de la bataille de Normandie à Caen ou le musée de la maison romane à Provins ; art moderne, avec le musée de Villeneuve-d'Ascq, et un peu partout, à Grenoble, Bordeaux, Rochechouart, Saint-Etienne. A cela s'ajoutent de grands musées d'intérêt national : à Nîmes, à Rouen, à Arles, avec le centre archéologique. Sans compter - j'en parlais la semaine dernière avec le maire de Lyon - la rénovation complète du musée des beaux-arts de Lyon, celle du musée de Lille et la construction d'un grand musée d'art moderne, peut-être à Strasbourg, mais la question est encore ouverte.

Bref, nous voulons que chacun de nos mille musées puisse, d'une manière ou d'une autre, participer à cette révolution des musées de France qui, je le dis sans pousser de « cocorico », est la plus importante jamais accomplie depuis la fin du XIX^e siècle. Et, croyez-moi, ce n'est pas un luxe ! Sur ces mille musées, cent ont l'ambition, avec le soutien de l'Etat, d'être des musées pilotes, de véritables pôles de portée nationale et internationale, capables de rivaliser avec les grands musées européens. C'est cela, la décentralisation réelle et véritable sur le terrain !

Allons ensemble visiter les différentes villes de France. Aucun maire de grande ville ou de ville moyenne ou petite ne peut contester cette extraordinaire efflorescence des musées de France. Sans compter - et là aussi, je veux appeler un chat un chat - les crédits d'acquisition. Savez-vous combien le ministre de la culture trouvait dans sa besace en 1981 pour l'achat d'œuvres d'art par l'ensemble des musées de France, quelle somme fabuleuse, quel trésor colossal - colossal, j'imagine, puisque ceux qui parlent aujourd'hui des villes et des régions avec une telle passion ont dû, année après année, constituer un fabuleux trésor ! Eh bien, ce fabuleux trésor s'élevait à un million et demi de francs ! Un million et demi de francs pour la totalité des achats des musées de France ! Aujourd'hui, les crédits que nous avons prévus sont certes insuffisants et nous ferons mieux encore l'année prochaine, mais 36 millions de francs sont prévus pour les acquisitions d'œuvres d'art par les musées de province.

Là encore, derrière les chiffres, voyons les hommes ou les œuvres. Allez de ville en ville et demandez aux musées quelles œuvres d'art ils ont acquises au cours des récentes

années avec le concours de l'Etat : le plus souvent, ce sont des merveilles que l'on vous montrera. Faites l'expérience, frappez aux portes de chaque ville : vous serez émerveillés !

Pour ne parler que des acquisitions récentes, je citerai *Le relief bleu* de Tinguely par le musée de Nice, un tableau de 1906 de Mondrian par le musée de Poitiers, *Les quatre saisons* de Sigmard Polke par le musée d'art contemporain de Nîmes, un *Portrait de Diane* de Jean-Marc Nattier par le musée de Cholet, un ensemble de 314 pièces de faïence révolutionnaire par le musée de Roanne,...

M. Jean Auroux. Tout à fait ! Et vous êtes invités, mes chers collègues !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ...que le Président de la République a inauguré voici quelques mois.

Sans compter les œuvres que commandent aujourd'hui les musées, avec le concours de l'Etat, ce qui ne se faisait pas auparavant. Commandes passées à Tapiès pour le musée de Ceret, à Sol Lewitt pour le musée d'Amiens, à Raynaud pour le musée de Saint-Etienne.

Cet effort de redéploiement ne concerne pas seulement la rénovation des architectures, l'achat de nouvelles collections, il concerne aussi la restauration des œuvres. Et dans le même temps où nous installons à Versailles un institut national de restauration des œuvres d'art, qui nous manquait, nous multiplions à travers la France des centres spécialisés de haute qualité et de qualification internationale.

Deux ateliers pour la peinture, l'un à Marseille, l'autre à Orléans, un atelier pour la sculpture, à Tours, un atelier pour les métaux et les verres archéologiques, à Vienne, un atelier pour les métaux archéologiques, à Guiry-en-Vexin, et des conventions de restauration passées avec Lille, Lyon, Roanne, Avignon et Angers - sans compter, mesdames et messieurs, la création de bibliothèques d'art dans les musées qui va être désormais encouragée.

Et puis, et je m'y arrête un instant, il y a cette nouvelle donne des musées de France, cette révolution des musées de France qui n'aurait sans doute pas été possible si l'exemple du Grand Louvre n'avait pas suscité l'admiration, l'entraînement et la volonté, et, comme toujours en France, provoqué toutes sortes de retombées, éveillé l'envie, le désir des maires, des élus, des conservateurs, des artistes. Ce sont, par exemple, ces extraordinaires expositions, phénomènes sans précédent qui se multiplient à travers la France, et de très haute qualité. Plus de mille expositions ont eu lieu en 1989 dans les musées de province, des opérations prestigieuses au musée Réattu, à Arles, une exposition Van Gogh, à Marseille l'étonnante exposition consacrée à Hopper - d'ailleurs l'homme qui a conçu cette exposition, M. Germain Viatte, conservateur des musées nationaux, et qui a occupé des fonctions auprès du maire de Marseille, est aujourd'hui chargé du développement de la politique des musées de province auprès du directeur des musées de France.

A Nîmes, les installations de James Turrell, à Strasbourg, la très belle exposition sur les bâtisseurs de cathédrales et, en 1990 - je le dis, peut-être, pour donner l'envie à certains de ceux qui veulent vérifier sur place la véracité des chiffres à travers la réalité vivante des choses qui bougent - à Aix-en-Provence, une exposition consacrée à La Sainte-Victoire de Cézanne, à Marseille, une manifestation sur le Marseille du XIX^e siècle.

Voilà quelques exemples, qui montrent que, un peu partout, dans ce pays, les choses sont transformées et que l'effort accompli pour les musées ne se fonde sur aucune discrimination autre que celle qui est établie, si j'ose dire, par notre histoire, par le hasard de l'implantation d'une collection, ici ou là, l'initiative d'un mécène, le don d'un grand collectionneur et la succession de nos gouvernements, de nos régimes. Les uns et les autres, quelles que soient nos appartenances, nos fonctions, je crois que nous pouvons être fiers de l'œuvre accomplie par les musées de France quelle que soit la ville. C'est un exemple que je voulais donner pour illustrer la politique d'ensemble qui va être poursuivie et intensifiée l'année prochaine.

Toujours à propos de la répartition des crédits, on a bien voulu admettre que les sommes affectées au patrimoine auront été en augmentation très forte, plus forte que ne l'avait prévu la loi.

A leur propos, M. Fuchs s'inquiétait, et il n'a pas tort, du rythme de leur engagement. C'est mon souci constant ainsi que celui du directeur du patrimoine. Dès 1989, j'ai pris les mesures destinées à favoriser l'accélération d'une déconcentration en faveur des directeurs régionaux : création d'un service national des travaux, dirigé par un fonctionnaire très dynamique et permettant d'éviter les superpositions de responsabilités, sources de ralentissement ; recrutement de dix nouveaux architectes des monuments historiques d'ici à la fin de 1990 - un concours a été ouvert, ils passeront donc de cinquante à soixante. Nous projetons également la simplification de la réforme de la maîtrise d'ouvrage, actuellement étudiée par l'inspection générale de l'administration. J'espère, monsieur le député, que nous allons observer, trimestre après trimestre, grâce à d'autres mesures dont je ne vous parle pas pour l'instant, des améliorations constantes dans l'exécution des travaux des monuments historiques.

Je n'en dis pas davantage. Je pourrais, discipline par discipline - art chorégraphique, théâtre, musique, enseignement de la musique - montrer à quel point l'effort qui sera accompli en 1990 bénéficiera principalement à des villes autres que Paris.

Je voudrais, avant de passer à l'un des derniers thèmes que j'évoquerai dans mon introduction générale, citer cette très belle phrase de Jean Vilar qui m'est revenue à l'esprit tout à l'heure lorsque j'entendais certains d'entre vous. Il disait il y a presque quarante ans, qu'une entreprise d'art dépend non seulement d'une décision raisonnable mais souvent d'une folie. Il est fou, dit-on, de vouloir de nos jours construire des théâtres, il vaudrait mieux construire des habitations à bon marché et ménager le contribuable. Jean Vilar ajoutait : « Je crois que l'on construira des habitations à bon marché enfin belles et agréables pour la vie de l'homme le jour où nous construirons aussi, et ce faisant, des théâtres. »

Je cite cette phrase parce que je récusé personnellement ces constantes oppositions que l'on entend ici ou là revenir par la porte ou la fenêtre entre le peuple et les élites, les nécessités du développement social et les exigences de la culture. Lorsqu'on a conscience que l'homme forme un tout par son esprit, par son corps, par sa force de travail, il n'y a pas de raison de dissocier l'un de l'autre. Une bonne politique, c'est celle précisément qui, d'un même pas, d'un même mouvement, s'efforce de traduire l'ensemble des besoins des hommes.

Parmi ces besoins, un thème a été évoqué par beaucoup d'entre vous. Je voudrais un instant y revenir car, là encore, j'ai entendu proférer quelques inexactitudes, je veux parler de l'éducation artistique. Décentralisée, l'éducation artistique l'est aussi. En 1990, nous allons accentuer notre effort pour les écoles de musique, pour l'ensemble des établissements et pour l'innovation pédagogique que nous privilégions, de même que nous nous attacherons à encourager l'ensemble des disciplines, peinture, photographie, design, arts appliqués, théâtre. Là-dessus, la ligne n'est pas contestable. Elle n'est d'ailleurs pas contestée. Mais j'entends dire, et permettez-moi de rectifier car je n'aime pas beaucoup entendre des choses qui ne me paraissent pas justes, j'entends dire - c'était Mme Barzach, tout à l'heure -, d'une part, que la loi du 6 janvier 1988 aurait marqué une rupture positive par rapport à l'action menée au cours des années précédentes et, d'autre part, qu'à peine revenus au Gouvernement, nous aurions diminué l'effort en faveur de l'éducation artistique.

Je ne peux pas accepter cette double considération. Encore une fois, sans vouloir vous accabler de chiffres, je dirais que pour le passé, c'est-à-dire jusqu'à cette fameuse loi qui marquerait une césure, nos crédits pour l'éducation artistique, tous confondus, je parle pour le ministère de la culture, pas pour l'éducation nationale, nos crédits seront passés de 180 millions de francs en 1980 - c'est la situation que j'ai trouvée à mon arrivée -, à 850 millions de francs en 1990. Cette somme de 850 millions de francs se décompose en sommes destinées, d'une part, aux enseignements spécialisés professionnels - c'est la mission principale du ministère de la culture -, d'autre part, à l'éveil artistique des enfants ou des jeunes. Pour les premiers, on a assisté à une multiplication par cinq et pour les seconds, à une multiplication par cent.

Cette loi de coupure, cette loi de césure n'a pas entraîné, hélas ! dans son sillage ces changements quantitatifs qu'on aurait pu espérer. En 1988, le montant des mesures nouvelles n'a été, en réalité, que de 50 millions de francs - et je vous

demande de m'administrer la preuve contraire ; si tel est le cas, si je me trompe, je le reconnaitrai - mais, en 1989, cet effort n'aura nullement été stoppé, au contraire, reprenant le flambeau qui avait été le nôtre pendant quelques années, nous aurons marqué une progression en avant très forte. Mme de Panafieu, d'ailleurs, dans son rapport de l'an dernier, en donnait acte au Gouvernement - c'était un des rares bons points qu'elle nous adressait -, reconnaissant que 70 millions de francs de mesures nouvelles étaient inscrits dans le projet de loi de finances pour 1989. Pour 1990, 77 millions de francs supplémentaires de mesures nouvelles sont prévus.

Voilà, mesdames, messieurs, quelques-uns des points sur lesquels je souhaitais appeler votre attention.

A Mme Barzach, dont j'ai beaucoup apprécié le rapport, modéré, mesuré, précis, j'adresserai un seul regret. Car la politique à ses lois que l'art ne connaît pas. (*Sourires.*) Et je ne voudrais pas qu'elle pense que je lui fais un procès d'intention détestable. Si elle se trouve au fond en accord sur beaucoup de points avec ce budget, et surtout ce qui, en arrière-plan, se met en mouvement - idées, hommes, créations, cultures -, mon seul regret, et j'en suis triste, c'est qu'elle ne puisse point le voter.

M. Louis Maxanda. Elle est en porte-à-faux !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Mais la politique est la politique.

M. Robert Poujade. Certes !...

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Mme Barzach, en parlant de choses qui nous touchent tous, les arts et la culture, reproche au Gouvernement de n'avoir pas fait un effort imaginatif en faveur du mécénat. Je me permettrai de rappeler à votre rapporteur que d'abord nous avions très largement engagé toute une série d'actions - je n'y reviendrai pas - sur le parrainage, sur le déductibilité en matière de parrainage, sur l'exonération des œuvres d'art au titre de l'impôt sur les grandes fortunes - et Dieu sait que ce fut controversé ; ça l'est encore paraît-il, je le regrette, mais enfin, la démocratie est la démocratie. Autre action, la diminution, l'an dernier - qui a d'ailleurs eu un effet tonique, comme je vous l'avais annoncé - des droits d'enregistrement sur les achats et les ventes d'œuvres d'art. Tout récemment, j'ai fait adopter par le conseil des ministres un projet de loi sur les fondations d'entreprise, qui sans doute viendra en première lecture au Sénat dans quelques semaines.

Et puis, comme je l'ai déjà indiqué, j'essaye de faire avancer une autre cause, celle qui permettrait, dans certaines limites, aux compagnies d'assurance d'obtenir la possibilité de constituer partiellement - je répète que je préfère être prudent - leur fonds de garantie en œuvres d'art.

M. Michel Crépeau. C'est une bonne idée !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. J'ai le plaisir de vous annoncer que M. le Premier ministre a donné hier son accord pour qu'avec le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, Pierre Bérégovoy, nous puissions avancer sur cette voie, selon les termes suivants :

Premièrement, les compagnies d'assurance auront la possibilité de créer des sociétés spécialisées qui pourront, dans certaines conditions à préciser - naturellement, le ministre d'Etat apportera les garde-fous nécessaires - acquérir des œuvres d'art ;

Deuxièmement, pour la mise en œuvre de cette mesure, le ministre d'Etat a donné son accord pour que des dispositions soient prises, de telle sorte que, au cas par cas, des sociétés puissent se développer dans le cadre des réglementations existantes ;

Troisièmement, avec le ministre de l'économie et des finances, nous réunirons les dirigeants des compagnies d'assurance pour les informer de ces nouvelles possibilités et examinerons avec eux les conditions de leur mise en œuvre.

La mise au point de cette réforme sera une étape importante. En sera facilité le règlement de certains dilemmes dans lesquels se trouve le ministre de la culture, quel qu'il soit,

lorsque des œuvres importantes se trouvent sur le marché : libérer ou empêcher. Quelle que soit l'augmentation des crédits, les moyens de l'Etat ne lui permettent pas d'acheter, au prix qu'elles atteignent, certaines œuvres d'art.

Vous avez soulevé la question, monsieur Santini. Vous avez eu tort de le faire dans les termes que vous avez employés, car je n'ai pas l'habitude de mettre en cause qui que ce soit vous le savez bien. Mais puisque vous avez évoqué la question, alors prenez-vous-en à vous-même.

Vous avez évoqué cette affaire des Picasso. Alors, j'informe l'Assemblée : de cette période bleue, n'existait plus, en des mains privées, sur le territoire français, que trois œuvres importantes, trois chefs-d'œuvre, convoités par nos musées : *La Femme à la corneille*, *La Célestine* et *Les noces de Pierrette*. Monsieur Santini, vous étiez déjà, j'imagine, ministre délégué auprès du ministre de la culture de l'époque ?...

M. André Santini. Pas sûr !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Peut-être pas tout à fait... En tout cas, le ministre auprès duquel vous avez été placé à un moment donné comme ministre délégué a donné l'autorisation de sortie de *La Femme à la corneille* - et peut-être avait-il de bonnes raisons, - mais sans recevoir la moindre contrepartie par nos musées nationaux, pour nos collections nationales.

C'est pourquoi, lorsque la question m'a été posée, déchiré moi-même entre mon souci de faciliter la circulation des œuvres pour que la France devienne un marché de l'art actif et tonique, rivalisant avec l'Angleterre et d'autres pays, et, par là même, facilitant pour nos musées des acquisitions ultérieures, déchiré entre ce souci et ma volonté de garder, au nom des musées de France, au moins l'une des deux œuvres sur le territoire national, j'ai, en effet, fait cette proposition d'échange : une libération contre une acquisition à titre gratuit. Je ne connais pas - je m'en fiche, après tout - les ressorts secrets des uns et des autres. Ce qui m'intéresse, ce sont les actes objectifs.

M. Alain Bonnet. Les résultats !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je suis heureux, simplement. Je n'en tire pas plus gloire que cela. Je ne sais pas où vous avez vu couler mes larmes de joie, mais tant mieux après tout, s'il y avait un peu de joie, quand même, dans mon regard ce soir-là, tant mieux si l'exercice d'un droit régalién, l'interdiction ou l'autorisation de sortie rapporte en une heure à l'Etat 130 ou 140 millions de francs, sans que le même Etat n'ait à déboursier le moindre centime. J'en suis très heureux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Santini. Ce n'est pas terrible !

M. Louis Mexandeau. C'est déjà mieux que sous Santini !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. On peut le reprocher à ce gouvernement, à moi-même, à M. Biasini, au Président de la République ou au Premier ministre, c'est vrai, nous nous entêtons ; c'est vrai, nous nous obstinons et nous ne voulons pas changer de politique selon les humeurs, les caprices et les variations. Depuis longtemps déjà, vous le savez, le Président de la République, François Mitterrand, bien avant d'être à l'Elysée, s'est passionné et battu pour l'art et la culture. Je peux même vous dire, mesdames, messieurs que, lorsque en une autre époque, ici même, certains ministres de la culture se trouvaient attaqués par leur propre majorité, déjà accusés de dépenser trop d'argent pour la construction du centre Beaubourg ou pour la construction d'Orsay, nous étions un petit nombre, dans l'opposition de l'époque, parfois même contre nos propres amis, à dire non !

Quant un gouvernement de la France, quel qu'il soit, accomplit un acte positif pour la culture, il faut le saluer. François Mitterrand, lui-même, en sa qualité, à l'époque, de premier secrétaire du parti socialiste, a dû batailler contre certains de ses propres amis pour déclarer fermement qu'il n'acceptait pas que l'on puisse, au nom du parti socialiste, qu'il dirigeait alors, aller contre le centre Beaubourg ! Il affirmait qu'il s'agissait d'une belle idée, d'une belle architecture, d'un grand projet et qu'il le soutenait.

De même, lorsque le Président Giscard d'Estaing a fait surgir le projet du musée d'Orsay, puis celui du musée des sciences de La Villette, François Mitterrand, à l'époque

leader de l'opposition, a apporté son soutien, non pas un soutien formel, mais un soutien déterminé, par sa propre plume.

Lorsqu'il est devenu Président de la République, il n'a pas eu à opérer de conversion. Son âme, sa passion, son être profond guidaient sa volonté déterminée de faire que la culture, parmi d'autres priorités éducatives, scientifiques ou industrielles, figure au premier rang des actions de son premier septennat. Sa réélection n'a pu que le confirmer dans cette volonté.

L'obstination ne se manifeste pas seulement pour un effort, pour une volonté, pour un budget. Elle s'exerce également en faveur de quelques convictions et de certaines idées. Comment les résumer en quelques mots ?

J'aurai recours à deux formules, lesquelles seront donc, par nature, quelque peu réductrices

La première est : les arts sans frontières, dans tous les sens du terme.

D'abord les arts sans frontières géographiques, ainsi que j'ai essayé de l'expliquer, afin d'abolir cette détestable et terrible frontière entre Paris et les autres villes de France, d'assurer ce va-et-vient permanent, d'agir pour que chacune de nos villes devienne, à elle seule, une capitale, petite ou grande, un pôle de vie, de création, un puits de vie, comme l'avait écrit le Président dans sa *Lettre à tous les Français*.

Ensuite les arts sans frontières sociales, ce qui est plus difficile. Le ministère de la culture ne peut pas à lui seul, dans ce grand pays des inégalités qui s'appelle la France, réduire d'un seul coup d'un seul les inégalités. Nous savons bien que la première source de l'inégalité culturelle réside dans l'inégalité sociale. Cependant, nous pouvons, à notre manière, apporter notre contribution à cette réduction des inégalités sociales, notamment entre les cœurs des villes et les quartiers. L'action prioritaire que nous avons décidée pour 1990 en faveur des quartiers populaires et de la culture au quotidien en est un des signes, comme ce que nous entreprendrons pour le monde rural qui sera l'objet, l'année prochaine, d'un effort particulier.

Il faut également une abolition des frontières entre les arts. Il ne s'agit pas de vouloir tout mélanger, comme le procès nous en a parfois été fait, mais de reconnaître, dans sa dignité, chacune des disciplines : les disciplines d'arts fondamentaux - la littérature, le cinéma, la musique, le théâtre, l'architecture - mais aussi les arts appliqués, les arts du quotidien, le *design* ou d'autres formes de culture qui avaient été longtemps méprisées, telles que le jazz, le rock, les variétés et beaucoup d'autres. Nous continuons dans cette voie en nous obstinant à reconnaître la dignité et la noblesse de chacune de ces formes d'expression.

Enfin on doit abolir les frontières entre les pays et faire en sorte que la France soit un pays de métissage. Je sais qu'en tenant ces propos je pourrais provoquer l'ire de certains - ils ne sont pas présents ici - qui y verraient je ne sais quel complot international pour abaisser la France, alors que la richesse de la culture française est faite précisément des apports multiples, d'artistes, de créateurs venus du monde entier que nous encourageons. C'est pour nous une source de levain ou de ferment.

M. Michel Crépeau. Très bien !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. L'ouverture à l'Est sera aussi l'occasion d'échanges, de dialogues, d'enrichissements mutuels, car ces échanges doivent se produire dans les deux sens, et pas seulement à sens unique.

C'est pourquoi, madame Barzach, si j'ai salué tout à l'heure votre rapport à l'exception de sa conclusion pratique, opérationnelle - le vote - j'estime tout de même qu'il est parfaitement injuste dans sa partie internationale, notamment sur l'Europe. Ai-je besoin de rappeler la grande manifestation organisée par le Président de la République à Paris, cet Euréka audiovisuel qui a eu un retentissement dans l'ensemble des pays d'Europe, à l'Ouest et à l'Est et qui, je le constate presque chaque semaine, provoque la naissance de nouveaux projets de coopération, de coproduction et d'échanges ?

Il suffit de citer la réunion de Blois, dont certains d'entre vous ont parlé, et la coopération en matière de patrimoine, par exemple la coopération franco-allemande, qui prévoit que des équipes scientifiques communes travailleront sur dix monuments français et dix monuments allemands. Nous

avons le même souci dans les relations franco-espagnoles et dans d'autres. Nous prendrons d'ailleurs d'autres initiatives, mais je ne veux pas en parler plus longuement pour le moment.

Telle est la première idée qui peut résumer, en quelques mots, notre action : les arts sans frontières.

La deuxième idée, les arts en mouvement, me permettra de conclure en vous priant de m'excuser de vous retenir si tard. Elle se résume par une donnée simple : l'originalité de la politique que nous avons voulu mener avec François Mitterrand depuis huit ans est de récuser, de manière totale, radicale et absolue, l'opposition entre ce qui serait, d'un côté, le grand art, la grande ambition, la grande création et, de l'autre, la culture quotidienne.

Au contraire, nous voulons que, de la base au sommet - mais où est la base, où est le sommet ? - le mouvement pour la culture en France ne forme qu'un tout, depuis le terrain de chaque ville, que nous voulons irriguer, ensemençer par un effort d'éducation artistique et par la création de musées, de lieux culturels, jusqu'aux grandes ambitions, ce que l'on appelle les grands projets présidentiels, la création théâtrale, la création musicale. Nous souhaitons tenir les deux bouts de la chaîne et personne ne nous fera renoncer à cette vision qui englobe dans un seul mouvement l'effort d'ensemble qui profite à chacun.

Ce n'est pas en abaissant la haute qualité de la création que l'on enrichit la culture de chaque jour dans une ville, dans une commune. Je rappelle la belle formule de Jean Vilar, qui indiquait que c'est lorsque l'on veut vraiment construire de belles habitations pour les hommes de ce pays que l'on a, en même temps, une ambition pour les arts et réciproquement. Je crois que nous ne ferons de belles choses dans chaque ville et dans chaque commune que si une grande ambition nous habite.

C'est en visant haut que l'on atteint large. Agir différemment serait sous-estimer l'appétit de beauté, le désir de culture de nos concitoyens. Voyez avec quel enthousiasme, avec quel élan, avec quelle passion, ils ont répondu, à l'occasion du Bicentenaire, lors du 14 juillet ! Quelle fierté était la leur de voir que l'on avait conçu, à Paris et ailleurs, des événements de haute qualité qui ne visaient pas bas, mais qui faisaient appel à l'intelligence, à l'imagination, à la création des Français !

Voilà quelle est notre profession de foi, si je peux la résumer en quelques mots en cet instant. Elle permet d'expliquer l'ensemble de l'effort que nous vous demandons pour 1990. C'est ainsi qu'un nouvel équilibre s'instituera dans notre pays dans les différents domaines de la culture.

Un autre aspect d'équilibre aurait mérité d'être évoqué, mais je le ferai peut-être en répondant à vos questions cet après-midi. Il s'agit de la relation à établir - le budget pour 1990 s'y emploie - entre les pratiques en amateurs et les pratiques professionnelles.

Tels sont, mesdames, messieurs, les aspects que je voulais mettre en valeur. J'espère que je pourrai répondre cet après-midi à vos questions avec davantage de précisions. J'espère surtout que nous réussirons, un instant, à laisser au vestiaire nos polémiques pour centrer notre débat sur les problèmes concrets de la culture. C'est ce qu'attendent nos concitoyens. Merci à tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication : Culture (*suite*).

Annexe n° 7. - M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 921, tome II, de Mme Michèle Barzach, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace.

Annexe n° 42. - M. Alain Bonnet, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome XII, de M. Jean-Pierre Fourré, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures dix.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER